



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**19<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 5 octobre 1994, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*La séance est ouverte à 15 h 30.*

## Point 112 de l'ordre du jour

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**  
(A/49/400/Add.2)

Le Président : Dans une lettre contenue dans le document A/49/400/Add.2, le Secrétaire général m'informe que, depuis la parution de ses communications datées des 20 et 26 septembre, le Burkina Faso a versé le montant nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du montant indiqué dans l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

## Allocution de M. Ange-Félix Patasse, Président de la République centrafricaine

**Le Président** : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République centrafricaine.

*M. Ange-Félix Patasse, Président de la République centrafricaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République centrafricaine,

S. E. M. Ange-Félix Patasse, et je l'invite à prendre la parole.

**Le Président Patasse** : La délégation de la nouvelle République centrafricaine qui assiste, pour la première fois, à une session de l'Assemblée générale des Nations Unies, est heureuse d'être parmi vous et vous adresse ses très chaleureuses salutations et les vœux de plein succès du Gouvernement et du peuple centrafricains.

Monsieur le Président, c'est avec fierté que ma délégation vous voit conduire les travaux de la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Votre élection bien méritée, qui honore toute l'Afrique, est un hommage rendu à votre pays, la Côte d'Ivoire, avec laquelle la République centrafricaine entretient d'excellentes relations d'amitié, de fraternité et de coopération.

Puisque l'année 1994 est appelée «Année de l'Afrique», ma délégation et moi-même saisissons cette occasion pour saluer la mémoire de feu le Président Houphouët-Boigny.

Du haut de cette tribune, nous saluons également la présence de la République soeur d'Afrique du Sud dans cette salle et la félicitons pour l'avènement démocratique intervenu dans ce pays.

C'est avec un réel plaisir que mon gouvernement félicite le Président de la quarante-huitième session, S. E.

M. Samuel Rudolph Insanally, et lui exprime sa satisfaction pour avoir accompli avec compétence et savoir-faire son mandat.

Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général de l'ONU, digne fils de l'Afrique, M. Boutros Boutros-Ghali qui, non seulement a préparé par sa position à la direction de l'institution «l'Année de l'Afrique», mais dont l'admirable dynamisme, le réalisme, la patience et la sagesse, malgré les maigres moyens dont il dispose, ont efficacement contribué à limiter beaucoup de dégâts sur le plan international. Nous lui renouvelons notre ferme soutien et lui souhaitons plein succès dans ses actions multiformes en faveur de la paix, de la sécurité et du développement.

C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que l'Organisation des Nations Unies a été créée, pour succéder à la Société des Nations et s'est assignée comme objectifs, entre autres, le règlement des conflits, en vue de favoriser le développement économique, social et culturel des nations.

Or, que constate-t-on depuis lors? La division du monde en deux pôles : un pôle capitaliste, un pôle communiste. Entre les deux, les pays du tiers monde baptisés «pays non-alignés» ayant accédé progressivement à la souveraineté internationale. Cette situation s'est traduite par l'arrivée des régimes issus de coups d'État militaires dans la quasi-totalité des pays du tiers monde et, plus particulièrement, dans les pays d'Afrique. La conséquence en est que ces régimes militaires, antidémocratiques, parce que non élus, ont confisqué les pouvoirs et les libertés et freiné ainsi le développement économique, social et culturel de nos nations respectives. Ils ont enfoncé les populations dans un état de paupérisation sans précédent.

Pendant que la communauté internationale ainsi que les pays nantis entretenaient et couvaient cette politique de domination, de gaspillage, de corruption et de gabegie, les populations colonisées et dominées n'ont cessé de se battre pour accéder à la démocratie, base de tout développement. C'est ainsi qu'enfin, vers la fin de l'année 1990, les cris d'alarme des populations allaient être compris par la communauté internationale qui n'hésitera pas à favoriser au tiers monde l'accès à la démocratie.

Une ère nouvelle s'ouvre, à commencer par l'Est où le communisme s'est effondré. Ce vent de l'Est a soufflé sur le continent africain, où les populations excédées et traumatisées ont accepté des sacrifices sans précédent et ont livré une bataille sans merci contre les régimes militaires en place.

Certains pays africains ont opté pour la formule des conférences nationales souveraines, d'autres ont opté pour les élections libres et démocratiques, dans la transparence. C'est la voie choisie avec détermination par le peuple centrafricain contre vents et marées.

C'est dans ce contexte que la République centrafricaine, que je représente à cette quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, m'a élu Président de la République, chef de l'État dans la sérénité et la transparence, face à huit candidats à la présidence de la République, largement soutenus par l'extérieur. Cette victoire est non seulement la mienne et celle de mon parti mais c'est aussi la victoire du peuple centrafricain tout entier acquis au changement pour une nouvelle République, réellement démocratique.

Je profite de l'opportunité qui m'est offerte pour saluer une fois encore et de manière solennelle les pays amis et les institutions internationales qui ont participé sans faille à ce processus de démocratisation de la République centrafricaine. Je veux citer la France, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Japon, la République de Chine à Taiwan, l'Union européenne, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), etc.

La République centrafricaine voudrait fonder ses espoirs sur les décisions concrètes que la présente Assemblée générale prendra, en vue d'éradiquer les derniers foyers de tension qui persistent encore dans le monde en général, et en Afrique en particulier.

La Bosnie-Herzégovine, le Rwanda, le Burundi, l'Angola, le Libéria, etc. doivent retrouver la paix à l'instar de l'Afrique du Sud, dont nous nous félicitons de la présence ici parmi nous de son héros, l'illustre Président démocratiquement élu, S. E. M. Nelson Mandela, flambeau de la lutte contre l'apartheid pour une nouvelle Afrique du Sud multiraciale et fraternelle.

C'est dans ce sens que, par ferme conviction en l'importance de l'action humanitaire au Rwanda, nous avons appuyé sans hésitation l'intervention salutaire de la France dont nous louons le courage et la détermination, qui ont bien limité les dégâts humains et restauré la paix dans ce pays.

Je saisis également l'opportunité qui m'est offerte pour adresser, au nom de mon pays, mes félicitations à S. E. M. Bill Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'au peuple américain, pour leur intervention en Haïti, en vue de restaurer la démocratie et de rétablir dans ses fon-

tions le Président Jean-Bertrand Aristide, démocratiquement élu.

La quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies doit prendre des mesures concrètes et urgentes, en vue de prévenir et de contenir les conflits, par la mise en place et le renforcement des instruments juridiques. Car les armes n'ont jamais rien réglé de durable. Ce n'est que dans ces conditions que les pays dits pauvres pourront commencer à jeter les bases de leur développement économique, social et culturel, dans la paix et la sérénité, et que la communauté internationale ainsi que les pays nantis n'interviendront qu'en complémentarité.

En ce qui concerne la République centrafricaine, depuis mon élection le 27 septembre 1993, elle s'attelle à jeter les bases d'une véritable démocratie, en privilégiant le dialogue et la concertation avec toutes les composantes de la nation centrafricaine.

Une constitution réellement démocratique et reflétant les aspirations profondes de mon peuple est en cours d'élaboration et sera soumise très bientôt au mois de décembre prochain, à un référendum. Cette constitution, fruit d'un large consensus, fait une large part à la justice, aux libertés fondamentales, et au bien-être social et familial par le travail.

Elle met en oeuvre le mécanisme de la décentralisation avec son corollaire, la régionalisation, afin d'une part d'être plus près de la population, et d'autre part, de mobiliser toutes les ressources locales disponibles en vue d'une transformation agro-industrielle des matières premières — et aussi minières, car notre sous-sol est très riche — pour une amélioration du niveau de vie de la masse paysanne et des provinces.

Comment la République centrafricaine, pays enclavé, pourra-t-elle réaliser un tel programme si les pays voisins, les pays de la sous-région, ne sont pas en paix? Une bonne partie des produits d'exportation et d'importation de la République centrafricaine reste tributaire des pays voisins, tels que le Cameroun et le Congo. Par ailleurs, au niveau interne, les actions de nos paisibles paysans sont systématiquement entravées par ce que l'on appelle les «zaraguinas», ou coupeurs de route. Ces zaraguinas ne sont que le reflet de la situation politico-militaire de nos voisins.

L'Assemblée générale des Nations Unies comprendra pourquoi la République centrafricaine a accepté de faire la médiation entre le Gouvernement tchadien et un groupe politico-militaire, en vue de ramener la paix dans la partie

septentrionale de ce pays frère. Car la paix au Tchad, la paix au Cameroun, la paix au Congo, la paix au Soudan et au Zaïre permettra à la République centrafricaine de se développer harmonieusement, en favorisant une politique dynamique et féconde de bon voisinage et de la nécessaire complémentarité.

Mon pays s'est engagé dans la voie de la médiation tchado-tchadienne parce qu'il croit aux vertus du dialogue et de la concertation, et cela dans un esprit de tolérance et visant à l'unité dans la diversité des opinions politiques.

Aujourd'hui, l'accord conclu entre le Gouvernement tchadien et le parti du Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie de Moïse Kette Nodji entre dans sa phase d'application réelle sur le terrain, car, grâce au Comité du suivi de Bangui II, puisque ce mouvement de Kette, qui était hier politico-militaire, s'est transformé fondamentalement en parti politique de type classique et reconnu officiellement.

Le Gouvernement tchadien vient d'amnistier, sur l'initiative du médiateur, les combattants du Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie afin de faire naître à nouveau la confiance entre les frères tchadiens et créer les conditions propices pour une véritable réconciliation tchado-tchadienne avant les prochaines échéances électorales au Tchad.

Nous sommes aussi disponibles pour apporter notre concours dans le règlement des conflits internes dans les pays voisins qui ont fait appel à nous pour que nous les aidions.

Si je me suis appesanti sur les problèmes majeurs qui préoccupent mon pays, la République centrafricaine, et aussi sur ceux des pays voisins, quant à une paix durable en Afrique centrale, en Afrique en général et dans le monde entier, vous comprendrez aisément que je suis profondément attaché au respect des droits de l'homme et d'un État de droit. Je suis un homme libre et je dis ce que je pense. Je dis la vérité, car la vérité affranchit. Je suis biologiste et je sais que pour un bon métabolisme, il faut des macro-éléments et des oligo-éléments.

En conséquence, nous ne pouvons pas hautement proclamer le respect des droits de l'homme et des nations si, d'une manière ou d'une autre, nous favorisons les discriminations d'où qu'elles viennent : hier, c'était la discrimination entre les blocs de l'Ouest et de l'Est, dont les conséquences, avec la guerre froide, ont plongé une grande partie de l'humanité dans une situation catastrophique; hier, c'était

la discrimination entre l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP); hier, c'était la discrimination raciale en Afrique du Sud; aujourd'hui, c'est encore la discrimination entre la République populaire de Chine et la République de Chine à Taïwan.

Et pourtant, le mur de Berlin est tombé comme jadis le mur de Jéricho, en mettant fin aux blocs de l'Est et de l'Ouest; et pourtant, le conflit entre Israéliens et Palestiniens s'est estompé pour une cohabitation entre l'État israélien et l'État palestinien; et pourtant s'est écroulé le fondement criminel de l'apartheid pour une nouvelle Afrique du Sud démocratique et à visage humain.

Alors, pourquoi aujourd'hui ne pas aider les deux Chines à surmonter leurs divergences momentanées, nées de l'histoire d'hier, pour qu'existe une Chine réconciliée avec elle-même, dans l'intérêt supérieur du peuple chinois et des peuples amis des deux Chines? Pourquoi exclure la République de Chine à Taïwan de la grande famille de la communauté internationale? Pourquoi rejeter un État qui compte 21 millions d'habitants? Où est le respect de l'homme? Pourquoi attiser le conflit sino-chinois, alors que nous savons que les deux Chines échangent leurs technologies et sont complémentaires?

Pour ma part, et au nom de la République centrafricaine, je réaffirme que nous entendons maintenir des relations diplomatiques, économiques, culturelles et sociales avec les deux États chinois, sans exclusive aucune.

Le choix appartient uniquement à la République populaire de Chine ou à la République de Chine à Taïwan. Il en sera de même pour les deux Corée, car nous voulons bénéficier de la technologie de tous ces pays amis pour notre développement. Pour cela, nous nous fondons sur le principe fondamental de la Charte des Nations Unies : il n'y a pas de grandes nations; il n'y a pas de petites nations.

C'est pourquoi mon pays, coauteur du projet de résolution relatif à l'«Examen de la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taïwan dans le contexte international au regard du principe d'universalité et de formule établie de représentation parallèle à l'Organisation des Nations Unies des pays qui sont divisés», regrette vivement que ce point n'ait pas été retenu à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale. La course au grand marché de la République populaire de Chine ne doit pas occulter les problèmes de discrimination entre les peuples chinois, et je demeure convaincu que

la patience et la sagesse l'emporteront un jour comme cela a été le cas récemment dans beaucoup de pays que nous avons cités plus haut.

Bientôt, notre organisation aura 50 ans, et il convient de faire le diagnostic de ce parcours d'un demi-siècle et de procéder à une réelle évaluation afin de dégager de nouvelles grandes orientations de politique générale, pour les années à venir.

Nous pensons que, fidèles à notre politique de décentralisation sur le plan centrafricain, nous pourrions aussi proposer la décentralisation de l'Assemblée au niveau de chaque continent et qu'elle tienne ses assises à New York seulement tous les deux ou trois ans, selon un mécanisme à étudier par des experts. Il devrait en être de même pour les autres organes du système des Nations Unies qui seraient ainsi plus proches des peuples de ces continents.

Pour le Conseil de sécurité, l'Afrique, devenue majeure et dont la population représente un tiers de la population mondiale, a droit à un siège permanent ainsi qu'au droit de veto. Telle est la proposition d'adaptation que nous recommandons à l'attention de l'Assemblée.

Avant de terminer mes propos, je me permets de rappeler à la réflexion de l'Assemblée générale que feu Barthélémy Boganda, Président fondateur de la République centrafricaine, avait une vision prophétique du développement du continent africain; il avait proposé le regroupement des États en entités politico-économiques en vue de lancer l'économie des pays africains aux niveaux sous-régional et régional; l'idée force, c'était de former les États-Unis d'Afrique. Malheureusement, ces idées précocement avancées par feu Barthélémy Boganda n'ont pas été comprises par ses pairs et ont par conséquent été systématiquement combattues et écartées.

Chaque pays, par chauvinisme national et par égoïsme, a préféré faire son chemin seul. Aujourd'hui, l'Afrique recule. Elle est absente sur le plan international en matière de commerce et de promotion industrielle et agro-industrielle. Et pourtant, l'Afrique regorge de matières premières dans tous les domaines.

Pourquoi nos économies se sont-elles fragilisées? Pourquoi nos systèmes d'éducation et de formation n'ont-ils pas atteint les objectifs escomptés pour une vraie formation technique, scientifique et socio-professionnelle, base indispensable pour une vraie politique de reconstruction de nos pays, en état de délabrement sans précédent?

Pourquoi nos formations sanitaires ne répondent-elles plus aux aspirations de nos populations? Pourquoi nos routes sont-elles aussi dégradées et ne permettent-elles pas de circuler librement d'un pays à un autre? Bref, pourquoi tout est à refaire? C'est à cause des idéologies différentes, basées sur les intérêts égoïstes de chaque nation. C'est également à cause du manque de solidarité agissante entre les nations africaines.

Contrairement aux autres régions du monde, où il y a des signes évidents d'une reprise de la croissance économique, la persistance des mauvais résultats économiques de l'Afrique continue d'être une source de préoccupation et ne cesse de nous inquiéter. En effet, à l'heure actuelle, l'Afrique entre pour moins de 2 % dans les transactions commerciales internationales. Elle croule sous le poids de la dette et les différents programmes d'ajustement structurel n'ont rien changé à la dégradation du niveau de vie de tout le continent qui, pourtant, dispose d'un potentiel humain et naturel énorme.

La baisse tendancielle des cours des produits de base continue inexorablement son chemin, et le transfert de technologie s'effectue mal, acculant l'Afrique à la marginalisation. C'est un véritable Plan Marshall qu'il faut pour sauver le continent, car l'aide multilatérale et bilatérale demeure insuffisante, à l'heure actuelle, pour impulser une croissance soutenue et durable. Sans cette croissance nécessaire au relèvement du niveau de vie du peuple d'Afrique, toute paix durable n'est qu'un leurre.

Bref, la République centrafricaine en appelle à la solidarité internationale en faveur des pays les plus pauvres, en vue de la relance de leur développement.

C'est dans cette perspective que mon pays veut espérer que la présente session marquera une nouvelle étape de la coopération effective pour le progrès et la paix de l'ensemble de la communauté internationale.

Pour la République centrafricaine, la tolérance et la paix pour le développement doivent être désormais la devise des Nations Unies.

Vive la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale!

**Le Président :** Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République centrafricaine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Ange-Félix Patasse, Président de la République centrafricaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président :** L'orateur suivant est le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, M. Choi Su Hon.

**M. Choi Su Hon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de la République populaire démocratique de Corée, mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous espérons que sous votre direction, l'Assemblée générale mènera ses travaux à bonne fin.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts qu'il déploie pour renforcer l'Organisation des Nations Unies et en rehausser le rôle et les responsabilités.

Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis également d'exprimer ma gratitude au Secrétaire général, au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies des sentiments de profond regret qu'ils ont exprimés à l'occasion du décès de notre dirigeant respecté, le camarade Kim Il Sung, ancien Président de la République populaire démocratique de Corée.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'État ou de gouvernement, aux gouvernements et aux peuples de différents pays pour les messages de profondes condoléances et de réconfort qu'ils nous ont adressés et aussi pour avoir organisé des cérémonies marquant le deuil de notre grand leader.

Notre respecté Président Kim Il Sung s'est consacré tout au long de sa vie à assurer la prospérité de notre patrie, la liberté et le bonheur de son peuple, ainsi qu'à la paix mondiale et au progrès de l'humanité. Le décès de notre leader est une très grande perte et un grand malheur pour notre pays. Les exploits immortels qu'il a accomplis en travaillant inlassablement et avec énergie depuis sa plus

tendre enfance jusqu'à l'âge vénérable de 80 ans resteront inscrits dans les annales de l'histoire. Bien que le coeur de notre leader ait cessé de battre, ses immenses exploits resteront à jamais dans nos mémoires. Notre grand leader, le camarade Kim Il Sung sera toujours avec nous.

En dépit de la plus grande perte que notre pays ait subie dans ses 5 000 ans d'histoire, notre peuple est parvenu à transformer son chagrin et sa peine en force et en courage et a réussi à se relever grâce à un autre grand dirigeant, le camarade Kim Jong Il, qui a hérité de l'idéologie, des qualités de chef et des grandes vertus de notre leader et père.

Notre cher camarade Kim Jong Il est le leader suprême de la République populaire démocratique de Corée et le commandant suprême de ses forces armées révolutionnaires. Homme accompli dans les domaines littéraire et militaire, ayant toujours fait preuve de loyauté et de piété filiale et possédant au plus haut degré les qualités et les traits d'un chef, le camarade Kim Jong Il jouit du plus grand respect et de la confiance absolue de notre peuple, qui lui a confié sa destinée et son avenir.

Notre société se caractérise par une union étroite entre le leader et le peuple au sein d'un système socialiste axé sur les masses populaires, système qu'elles ont choisi et édifié elles-mêmes.

Notre cher leader, le camarade Kim Jong Il, reste attaché à la mission à laquelle il a consacré sa vie — faire avancer et aboutir la cause révolutionnaire lancée par notre chef et père de génération en génération —, et dirige avec énergie l'ensemble des affaires de notre parti, de l'État et des forces armées. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est fermement attaché à poursuivre et à renforcer l'oeuvre du leader respecté, le Président Kim Il Sung, dont les enseignements de toute une vie continueront de guider nos activités. Notre peuple suivra le leadership avisé du camarade Kim Jong Il avec encore plus de fermeté en s'armant de l'idée de Juche, idée révolutionnaire du leader respecté, le camarade Kim Il Sung, et défendra, préservera et glorifiera notre socialisme, qui est sa vie et son âme.

Tout au long de sa vie, le souhait de notre grand leader, le camarade Kim Il Sung, a été la réunification de notre pays, et jusqu'à la dernière minute de sa vie, il a oeuvré énergiquement à sa réalisation. La réunification nationale est la cause patriotique liée au destin de notre pays; c'est aussi la tâche suprême de notre nation, et ne saurait être remise à plus tard.

La division de notre pays est réellement une intolérable tragédie qui a commencé dans les années 40 et qui dure encore aujourd'hui, au moment où l'humanité se prépare à entrer dans le XXIe siècle.

Le Gouvernement et le peuple de la République populaire démocratique de Corée, qui souhaitent la réunification nationale, n'ont cessé de déployer des efforts acharnés pour parvenir à la réunification sur la base des trois principes de l'indépendance, de la réunification pacifique et de l'unité nationale; la proposition de création d'un État confédéré; et le Programme en 10 points sur la grande union de la nation tout entière pour la réunification du pays, qui sert de programme commun de réunification de la nation.

Comme il existe différents systèmes idéologiques et politiques dans le Nord et dans le Sud de la Corée, la création d'une confédération fondée sur le concept d'une nation et d'un État, deux systèmes et deux gouvernements, est le seul moyen de parvenir à la réunification sur la base du principe en vertu duquel aucune partie ne sera ni le conquérant ni la conquête de l'autre. C'est là le principe cardinal de la réunification, qui correspond à la situation qui existe actuellement dans la péninsule coréenne.

Les principales pierres d'achoppement pour les échanges humanitaires, le dialogue et les contacts entre le Nord et le Sud sont la «loi sur la sécurité nationale» de la Corée du Sud, qui qualifie des compatriotes comme étant des ennemis, et le mur de béton, symbole de division et d'affrontement. Tous les obstacles juridiques et matériels doivent être levés au plus tôt si nous voulons atteindre nos objectifs logiques à la liberté de circulation et de contacts, de coopération et d'échanges entre le Nord et le Sud, et réaliser notre unité nationale. Ce n'est pas seulement la revendication unanime de toute la population coréenne et des peuples du monde, c'est aussi la tendance de notre époque.

Notre pays est fermement décidé à parvenir à la réunification nationale dans les années 90. En réalisant l'unité de tous les habitants de la nation coréenne dans le Nord, le Sud et à l'étranger, sur la base du patriotisme national et d'un esprit d'indépendance nationale, encourageant ainsi la coexistence, la prospérité et les intérêts des uns et des autres, dissipant les craintes d'une invasion du Nord ou du Sud et la peur de la prédominance du communisme et du socialisme, et en oeuvrant ensemble pour instituer un État réunifié indépendant, pacifique, neutre, capable de transcender les divergences de doctrines et d'opinions, notre peuple ouvrira certainement la voie à la réunification nationale.

Un élément important pour désamorcer les tensions et amener la paix dans la péninsule coréenne serait le remplacement de l'Accord d'armistice coréen par un accord de paix et la création de nouveaux arrangements de paix destinés à remplacer l'actuel mécanisme d'armistice. L'Accord d'armistice coréen est une mesure provisoire qui prévoit la suspension de toutes les activités militaires entre les belligérants et sa conversion ultérieure en accord de paix.

Le paragraphe 60 de l'Article IV de l'Accord d'armistice stipule que, en vue de contribuer à l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne, une conférence politique réunissant les deux parties devrait être organisée à un niveau plus élevé. Toutefois, une telle conférence politique n'a toujours pas été tenue et cet armistice instable dure encore à ce jour.

Ces 40 dernières années ou presque, l'Accord d'armistice coréen et le mécanisme d'armistice se sont révélés symboliques et insuffisants, ne réussissant ni à prévenir ni à freiner un renforcement des armements en provenance de l'extérieur de la Corée, un accroissement militaire et des manoeuvres militaires à grande échelle. En outre, il est tout à fait anormal que, aujourd'hui encore, alors que la guerre froide a pris fin, l'Accord d'armistice signé dans les années 50 doive demeurer inchangé. D'où la nécessité de remplacer d'urgence l'Accord d'armistice par un accord de paix et le mécanisme d'armistice actuel par un arrangement de paix.

En avril dernier, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fait une proposition détaillée aux États-Unis tendant à ce que ces deux pays entament des négociations sur un arrangement de paix durable visant à remplacer le système d'armistice dépassé. Il a ensuite pris l'initiative concrète d'ouvrir le bureau représentatif de l'Armée populaire coréenne à Panmunjom, en tant que nouvelle instance de négociations. À la fin du mois d'août dernier, le Gouvernement chinois a fait part de sa décision de retirer la délégation des Volontaires de Chine populaire de la Commission militaire d'armistice, compte tenu de la nécessité de remplacer d'urgence l'Accord d'armistice coréen par un nouvel arrangement de paix et du fonctionnement médiocre de la Commission militaire d'armistice.

Il s'agit là de mesures novatrices et de bonne volonté, qui ont été prises pour réaliser une percée dans l'élaboration d'un nouvel arrangement de sécurité sur la péninsule coréenne, en tenant compte des pratiques internationalement reconnues en vertu desquelles certains pays ont mis fin à

leur état de belligérance après la fin de la seconde guerre mondiale et opté pour des relations pacifiques.

Du fait que le cessez-le-feu dure depuis si longtemps, la République populaire démocratique de Corée est toujours, juridiquement parlant, en état de belligérance avec l'Organisation des Nations Unies, dont elle est un digne État Membre. À sa trentième session, en 1975, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3390 B (XXX), qui demandait instamment le démantèlement du Commandement des Nations Unies et le remplacement de l'Accord d'armistice par un accord de paix, mais cette résolution n'a toujours pas été appliquée. L'ONU devrait dûment se pencher sur la proposition de la République populaire démocratique de Corée d'élaboration d'un nouvel accord de paix et remplir de bonne foi ses propres obligations à cet égard, pour compenser son attitude déplaisante vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée, État Membre de l'ONU, et appliquant sa propre résolution.

Le règlement définitif de la question nucléaire pourrait également contribuer de façon importante au relâchement de la tension et à l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne. La question nucléaire sur la péninsule coréenne est une question politique et militaire qui, de par son origine et sa nature, devrait être réglée de manière bilatérale par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. La République populaire démocratique de Corée maintient une position ferme, à savoir que la question nucléaire sur la péninsule coréenne devrait être réglée par la voie du dialogue et de la négociation entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Grâce aux efforts sincères et patients du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ont eu plusieurs séries d'entretiens bilatéraux, qui ont abouti à la Déclaration d'accord adoptée récemment par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis qui, tous deux, s'emploient maintenant à la mettre en oeuvre. Ce qui montre que, à condition de travailler de concert au règlement de cette question, dans la confiance mutuelle et sur la base du principe de l'impartialité et de l'égalité, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis arriveront à des résultats satisfaisants.

Pour bien montrer la transparence de nos activités nucléaires, nous n'avons pas hésité à remplacer le système actuel de réacteurs modérateurs à graphite par un système de réacteurs à eau légère, au détriment de notre industrie nucléaire indépendante. Toutefois, certaines forces, mécontentes du règlement éventuel de la question nucléaire, continuent de recourir aux pressions et aux menaces à notre

encontre, en colportant des arguments au sujet de prétendues inspections spéciales — arguments extrêmement provocateurs pour la République populaire démocratique de Corée et qui ont eu un effet négatif sur les entretiens entre elle et les États-Unis. Il ne s'agit que d'une tentative de la part de ces forces de saboter les pourparlers par tous les moyens possibles au moment où ils abordent une nouvelle étape, et de raviver la tension dans la péninsule coréenne.

Le peuple coréen a un esprit extrêmement indépendant, et cette indépendance est synonyme de vie pour la République populaire démocratique de Corée. Aucune menace, ni aucun chantage, aucune pression ou sanction n'aura d'effet sur nous. Notre peuple ne renoncera jamais à sa dignité et à sa souveraineté pour la paix simplement parce qu'il redoute la guerre, et la République populaire démocratique de Corée ne sacrifiera jamais ses intérêts suprêmes sous la pression.

La question nucléaire sur la péninsule coréenne est une question que devront régler la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et aucune autre partie n'est habilitée à intervenir dans ce processus bilatéral. L'intervention d'une autre partie, quelle qu'elle soit, dans leurs entretiens ne fera que créer des difficultés et des complications et faire obstacle au règlement de la question au lieu d'y contribuer.

Avant de parler de la «question nucléaire», les autorités sud-coréennes devraient s'abstenir de gêner l'évolution des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, d'encourager l'affrontement entre le Nord et le Sud et d'aggraver la situation dans la péninsule coréenne.

La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont désormais engagés sur la voie du dialogue et de la négociation et s'acheminent vers l'application des accords auxquels ils sont parvenus sur les objectifs finals du règlement pacifique de la question nucléaire et d'autres questions en suspens. Le monde se félicite de ce processus et compte sur des résultats encourageants. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continuera de s'efforcer sincèrement de résoudre la question nucléaire dans la péninsule coréenne et d'aboutir à la dénucléarisation de la région. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'État, aux gouvernements et aux peuples, pour le soutien et l'encouragement qu'ils ont témoigné au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour sa position de principe et pour les efforts sincères qu'elle déploie pour résoudre la question nucléaire.

L'humanité a maintenant pour tâche d'édifier un monde nouveau, libre et pacifique, à l'abri de la domination. Afin de construire ce nouveau monde que l'humanité appelle de ses vœux, nous devons éliminer, une fois pour toutes, l'odieux héritage de la période de la guerre froide et procéder à la démocratisation de la société internationale de façon à permettre à tous les peuples et à toutes les nations d'exercer leurs droits souverains, sur un pied d'égalité, dans les instances internationales.

L'élément le plus important à cet égard est la démocratisation de l'ONU. Parmi les États Membres de l'ONU, il y a, bien sûr, des petits et des grands pays, tandis que certains Membres sont anciens et que d'autres sont nouveaux. Cependant, il ne saurait y avoir de pays aînés ou cadets, pas plus qu'il ne saurait y avoir de pays dominateurs ou de pays dominés. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont Membres à part entière de l'ONU, et tous contribuent ensemble à la paix et à la sécurité mondiales.

Aucun État Membre ne peut prétendre occuper une position privilégiée au sein de l'ONU. Certaines forces cherchent encore dans les instances internationales à bafouer la justice internationale et le principe de l'impartialité. Elles s'efforcent ouvertement d'appliquer le système de deux poids, deux mesures s'agissant de la question nucléaire, des droits de l'homme, du terrorisme et d'un certain nombre d'autres questions. Elles font pression de manière excessive sur les pays qui, selon elles, leur manquent de respect, se livrant à la calomnie et lançant de fausses accusations concernant la «menace nucléaire», les «violations des droits de l'homme» et les «États terroristes», alors qu'elles ferment les yeux sur les actes injustifiés de pays qui, selon elles, se plient à leurs directives, phénomène qui continue aujourd'hui encore.

Cela confirme la persistance de concepts dépassés et de la mentalité héritée de l'ère de la guerre froide, où rien ne s'opposait aux méthodes brutales et au comportement tyrannique de quelques pays. Ce genre de comportements injustes et déraisonnables ne devraient plus être admis dans les relations internationales.

Il importe de restructurer l'ONU si l'on veut qu'elle affronte plus efficacement les difficultés et les réalités de notre époque.

Les pays non alignés et les autres pays en développement constituent la majorité des États Membres de l'ONU. Pour que leurs intérêts et leurs revendications soient dûment pris en compte dans le règlement des principales questions

internationales, il serait tout à fait justifié que des pays en développement deviennent membres permanents du Conseil de sécurité.

En dépit de la nécessité d'élargir la composition du Conseil de sécurité, nous estimons qu'aucun pays qui n'a pas dûment réglé ses dettes en tant que nation battue lors de la seconde guerre mondiale ne devrait siéger au Conseil de sécurité en tant que membre permanent. Le Japon cherche maintenant à devenir membre permanent du Conseil de sécurité. Il lui faudra au préalable présenter des excuses totales et sans équivoque et fournir des dédommagements pour ses agressions passées et ses crimes de guerre. C'est l'attitude que devrait déceimment adopter le Japon.

Le désarmement — en particulier le désarmement nucléaire — est une autre tâche qui doit être entreprise d'urgence. Les gens, partout sur cette terre, réclament depuis longtemps un monde de paix, dépourvu d'armes nucléaires, et ils ont appelé à la destruction complète de ces armes. Cependant, les États dotés de l'arme nucléaire sont réticents à détruire leurs arsenaux nucléaires en totalité, et ce, même en cette période d'après-guerre froide. Ils cherchent encore à perpétuer leur monopole en matière d'armement nucléaire et à justifier légalement leur possession continue de ces armes. Il s'agit là d'une attitude anachronique qui renforce la course aux armes nucléaires et entrave tout progrès dans les discussions sur le désarmement général.

L'extension du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à présent une question d'intérêt général et de préoccupation pour tous. Le Traité existant définit les droits et devoirs des États dotés de l'arme nucléaire et des États qui ne le sont pas sur une base inégale. Si ce traité se veut loyal, il devrait comporter : des assurances inconditionnelles en matière de sécurité négative de la part des États dotés de l'arme nucléaire à ceux qui ne le sont pas; un engagement de la part de chaque État doté de l'arme nucléaire de ne pas être le premier à avoir recours à l'arme nucléaire; une disposition pour une interdiction totale de l'usage de ces armes; et un calendrier pour l'abolition totale des armes nucléaires. Il s'agirait là des premières mesures en vue de rendre sans objet l'existence d'armes nucléaires sur notre planète.

Nous remarquons que la paix et la sécurité sont troublées dans certaines parties du monde. De nombreux pays font face à d'immenses désastres. Il est tout à fait révoltant de voir la souveraineté nationale foulée aux pieds, et les conflits régionaux ou différends ethniques et religieux s'aggraver jusqu'à devenir des guerres. Nous pensons que

les différends entre pays et nations devraient se régler grâce à la négociation pacifique entre les parties concernées, dans l'intérêt de celles-ci et de la paix mondiale.

Le développement économique et social est une question importante directement liée à la paix et la sécurité internationales. Il est connu que le développement social et économique a été sérieusement entravé, et que le phénomène à l'échelle mondiale des riches s'enrichissant et des pauvres s'appauvrissant est en train de s'aggraver. Un ordre économique international juste et équitable devrait être établi en vue de libérer les peuples des pays en développement de la famine, des maladies et des catastrophes, et de réduire le fossé qui s'élargit entre les pays développés et les pays en développement.

L'Organisation des Nations Unies devrait accorder la priorité au développement des pays en développement et renforcer son rôle dans leur développement économique et social. Nous espérons que l'Agenda pour le développement proposé par le Secrétaire général contribuera de manière substantielle au développement économique des ces pays.

Les sommets des pays non alignés et d'autres conférences mondiales ont souligné la nécessité de l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus juste, et ont adopté des résolutions appelant à des mesures concrètes à cet effet. Les pays non alignés et autres pays en développement travaillent en vue de réaliser une coopération Sud-Sud et d'établir un ordre économique Sud-Sud, en commençant par les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que de l'éducation et de la santé, qui sont des domaines prioritaires en vue d'accélérer le développement socio-économique et de lutter contre la pauvreté économique.

Les pays développés devraient accorder toute l'attention voulue à cette question. Ils devraient s'efforcer de reprendre le dialogue avec les pays en développement et participer à l'établissement d'un ordre économique international plus juste, en renonçant en outre à tout acte susceptible d'entraver le développement économique des pays en développement.

Dans de nombreux pays, les peuples sont engagés dans une lutte vigoureuse pour rejeter toute domination et ingérence étrangères, pour défendre l'indépendance et la souveraineté nationales et réaliser la stabilité et la prospérité chez eux.

Nous exprimons notre solidarité avec le peuple cambodgien, qui s'efforce de promouvoir la réconciliation et

l'unité nationales ainsi que la reconstruction du pays après la guerre. Nous soutenons fermement les peuples des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans leurs efforts pour assurer la paix dans leurs pays respectifs et une prospérité commune, et tous les autres peuples asiatiques dans leur action de construction d'une Asie nouvelle, indépendante et prospère.

Nous appuyons le combat du peuple arabe pour un règlement juste et global de la question palestinienne et des autres problèmes du Moyen-Orient, et nous soutenons les efforts de la Libye pour aboutir à une solution pacifique de la crise de Lockerbie par le biais du dialogue et de négociations, tout comme nous appuyons la proposition de la Ligue arabe à cet égard.

Nous nous réjouissons de la mise en place d'un gouvernement multiracial et démocratique en Afrique du Sud à la suite de l'éradication du joug raciste, et nous appuyons les peuples africains dans leurs efforts pour assurer le développement économique dans leurs pays respectifs malgré les difficultés socio-économiques qu'ils connaissent.

Nous exprimons notre ferme solidarité à l'égard de la juste cause du peuple cubain, qui défend résolument la souveraineté de son pays et les acquis du socialisme, ainsi qu'à l'égard de la lutte des peuples latino-américains pour la paix et la prospérité dans leurs pays respectifs.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et le peuple coréen continueront d'apporter leur plein appui et leur totale solidarité aux peuples qui, dans le monde, luttent contre toute forme de domination et de soumission en vue de construire une société nouvelle et de promouvoir la cause commune de l'humanité.

L'indépendance, la paix et l'amitié ont toujours constitué la pierre angulaire de la politique étrangère du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Le concept d'indépendance, de paix et d'amitié en tant que pierre angulaire de notre politique étrangère, établi en son temps par notre leader respecté le camarade Kim Il Sung, reflète la volonté et l'aspiration unanimes de notre peuple et des peuples à travers le monde en vue de construire un monde nouveau, indépendant, pacifique et amical. Il s'agit là du principe qui guide constamment le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée dans ses activités extérieures.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continuera de se joindre aux autres

peuples dans le monde qui aspirent à l'indépendance, renforcera les liens d'amitié et de coopération et assumera sincèrement ses obligations dans l'intérêt de la cause commune de l'humanité : la garantie d'une paix juste et de la sécurité sur cette terre, ainsi que la construction d'un monde nouveau, indépendant et prospère.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée travaillera sincèrement avec les autres délégations pour le succès des débats sur les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

**Le Président** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Ghana, S. E. M. Obed Asamoah. Je lui donne la parole.

**M. Asamoah** (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de la délégation du Ghana, mes félicitations à l'occasion de votre élection — par acclamation — à la présidence de l'Assemblée générale pour cette quarante-neuvième session. Votre élection constitue un honneur non seulement pour votre personne, mais également pour votre pays, la Côte d'Ivoire, avec lequel le Ghana partage un destin commun et entretient des relations exceptionnellement cordiales, chaleureuses et particulières. Nous sommes sûrs que vous serez à la hauteur de votre tâche, vu la compétence et l'expérience exceptionnelles que vous avez démontrées au service de votre gouvernement, de votre pays et de la communauté internationale.

Permettez-moi également d'exprimer notre appréciation à votre prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana, pour son apport efficace à l'Organisation durant son tour de présidence de l'Assemblée générale. Sa capacité à diriger les travaux de l'Assemblée durant les débats difficiles sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation — en particulier ceux ayant trait à la réforme du Conseil de sécurité —, ainsi que la compétence dont il a fait montre lors des auditions mondiales sur l'Agenda pour le développement proposé, ont apporté la preuve indiscutable de son savoir-faire.

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, continue de se montrer à la hauteur de la tâche difficile et délicate qui lui incombe en tant que chef exécutif de l'Organisation. Ses capacités et ses talents d'administrateur, de penseur et de diplomate accompli sont de précieux atouts pour l'Organisation des Nations Unies. Le dévouement et l'engagement de son personnel méritent aussi d'être soulignés.

En s'acquittant de leur responsabilité primordiale, qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales, les Nations Unies ont connu des succès et des déboires. L'exploitation des faiblesses inhérentes à la Charte, la mauvaise foi, l'avidité et la soif de domination ont caractérisé l'époque de la guerre froide qui, heureusement, semble toucher à sa fin. Toutefois, des conflits, qui menacent la paix et la sécurité internationales, existent et se multiplient. Certains sont les séquelles de la guerre froide; d'autres sont dus au fait que la communauté internationale n'a pas su créer les conditions économiques et sociales propices à la paix et à la sécurité internationales. Au nombre d'autres facteurs qui ont contribué à cette situation, il y a l'ambition personnelle démesurée, l'ethnocentrisme, le nationalisme, l'intolérance religieuse et l'aventurisme politique.

Outre qu'elle a modifié le paysage politique en Europe, la fin de la guerre froide a eu une incidence positive, encore que partiellement, au Cambodge, au Mozambique et, surtout, au Moyen-Orient. Le problème angolais semble sur le point d'être réglé. L'UNITA a enfin compris que la communauté internationale exècre son attachement au militarisme et qu'elle apprécie la maturité politique et l'esprit de compromis du Gouvernement angolais. Bien que certains conflits de l'époque de la guerre froide, comme ceux de Chypre, de Corée et d'Afghanistan, se révèlent difficiles à régler, il convient de se féliciter de ce que les deux Corée soient tombées d'accord sur les bases de la réunification de leur pays et qu'après des décennies de conflit et d'angoisse, l'Afrique du Sud soit devenue un pays démocratique et non racial. Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à sa délégation. La contribution des Nations Unies à la solution de ces conflits est énorme, mais on doit également reconnaître qu'aucun progrès n'aurait été possible sans la sagesse politique exemplaire des dirigeants ayant participé à leur solution.

La fin de la guerre froide jointe aux pressions inhérentes à l'édification d'une nation ont engendré de nouvelles menaces à la paix dans certaines parties de l'ex-Union soviétique, en Yougoslavie et en Afrique. Des scènes d'horreur se sont déroulées en Bosnie, au Libéria, au Rwanda et en Somalie. Pour certains de ces problèmes, aucune solution n'est en vue pour le moment. Comme pour l'Afghanistan, il semble qu'on soit sur le point de faire une croix sur la Somalie et le Libéria. On demande de plus en plus aux organisations régionales et aux petits États comme le Ghana d'assumer le fardeau du maintien de la paix, fardeau sans commune mesure avec leurs moyens. Dans ce genre de situations, la réussite dépend pour beaucoup de l'appui des membres les mieux équipés de la communauté interna-

le, soit par le biais des Nations Unies, soit sur une base bilatérale directe.

Au Libéria, le Ghana et quelques autres membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ploient sous le fardeau de l'aide qu'ils apportent aux Libériens pour qu'ils puissent conserver leur nation. Au Rwanda, au plus fort de la bataille, on a laissé le Ghana et le Canada se débattre seuls et sans appui matériel suffisant avec une situation épouvantable. Même après que la communauté internationale, piquée dans son amour-propre, s'est décidée à agir, on ne peut pas dire que l'appui logistique ait été fourni particulièrement vite et en quantité suffisante.

Le Ghana s'enorgueillit du rôle qu'il joue dans le maintien de la paix. Depuis la crise du Congo, au début des années 60, jusqu'à ce jour, il a manifesté sa volonté de venir en aide aux nations en détresse. Nous sommes prêts à continuer de nous acquitter de nos responsabilités à condition que la communauté internationale, et plus particulièrement ses membres les plus riches, fournisse un appui matériel suffisant. Étant donné que de nombreux pays ne veulent pas être impliqués dans des conflits se déroulant loin de leur territoire et dans lesquels il ne semble pas à leur électorat que l'intérêt national soit en jeu, la communauté internationale n'a d'autre choix que d'aider des pays comme le Ghana et des organisations régionales comme la CEDEAO et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à défendre les idéaux des Nations Unies.

Avec l'accession du Président Rawlings à la présidence de la CEDEAO, le Ghana est directement confronté aux ambitions, aux rivalités, aux préjudices, aux malentendus, à l'absence d'objectif commun, même au sein de la CEDEAO, et à la déformation des faits qui ont rendu impossible la solution de ce problème. Nous devons rendre hommage à nos prédécesseurs à la présidence de la CEDEAO, qui ont dû faire face à ce problème. Récemment, nous avons réuni les factions belligérantes à Akosombo en vue de faire avancer le processus de paix. Nous avons noté les malentendus et les tentatives faites pour saper ce dernier effort. Toutefois, nous espérons que, à force de persistance, de patience, de fermeté et de transparence, nous pourrions faire des progrès sensibles pendant l'année à venir. Ce que nous attendons des Libériens est qu'ils fassent preuve de sincérité et d'esprit de compromis. En ce qui concerne la communauté internationale, nous lui serions reconnaissants de nous fournir un appui moral, matériel et diplomatique et de faire preuve de compréhension à l'égard de la complexité du problème.

Le maintien de la paix accapare tellement l'ordre du jour international qu'il semble que nous n'arrivons plus à nous concentrer sur la question non réglée du désarmement. La prolifération des conflits engendre l'insécurité et ajoute au problème du désarmement. Les deux problèmes doivent pourtant être réglés simultanément. Le processus d'élimination des armes nucléaires doit être accéléré si l'on veut que les puissances nucléaires se laissent séduire par la proposition de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les efforts bilatéraux de désarmement, comme ceux faits actuellement par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, doivent être placés dans le contexte général de la diplomatie multilatérale.

Ce n'est pas par hasard que les conflits abondent dans les pays en développement et les régions de l'Europe en retard sur le plan économique. À l'origine de tous ces conflits et des menaces à la paix et à la sécurité, on trouve les difficultés économiques et une misère abjecte. Point n'est besoin de citer à nouveau les statistiques épouvantables relatives à la situation des pauvres — taux élevés de mortalité, malnutrition, établissements de santé insuffisants, ignorance et mauvaises conditions de logement. Cette situation est encore aggravée par un système de commerce international profondément injuste, avec les problèmes qui en découlent, comme le fardeau de la dette. L'accès inégal à la connaissance, à la technologie et aux ressources accentue encore les inégalités socio-économiques d'ores et déjà inacceptables tant à l'intérieur qu'entre les nations.

En raison des contraintes qu'il impose à la croissance économique en Afrique, le problème de la dette extérieure surpasse tous les autres. La vaste majorité des pays à faible revenu, dont la dette s'élève au total à 1 300 milliards de dollars, sont situés en Afrique subsaharienne. Rien qu'en Afrique subsaharienne, le fardeau exorbitant du service de la dette s'élève à 200 milliards de dollars, soit 10 % du revenu national total des 43 pays concernés. Ce n'est pas un hasard si l'Afrique est l'hôte d'un nombre assez considérable d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'ampleur de la dette africaine et l'impact qu'elle a sur nos économies exigent que la communauté internationale prenne des mesures. L'accord international consacré dans le nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, qui contient une stratégie destinée à permettre aux économies africaines d'emprunter à nouveau le chemin de la reprise et de la croissance, n'a guère eu d'effet, alors qu'un an vient de s'écouler depuis son adoption. La communauté internationale ne s'est toujours pas acquittée des obligations qui lui incombent aux termes de cet accord

international. Aucun accord n'a été conclu au sujet des modalités de création d'un fonds de diversification pour l'Afrique, comme cela a été demandé par diverses études entreprises par des organismes bien connus des Nations Unies. C'est regrettable.

Il ne fait pas de doute que l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay a été un événement historique. Il a ouvert la perspective de plus grandes possibilités de libéralisation du commerce et de croissance à long terme. Mais ce qui est vrai aussi — et probablement plus important — c'est que pour faire du commerce il faut commencer par produire. De nombreux facteurs empêchent les pays en développement, ceux d'Afrique en particulier, de tirer profit des accords internationaux comme ceux conclus dans le cadre des négociations d'Uruguay.

C'est parce que nous sommes convaincus que les facteurs socio-économiques qui sous-tendent la menace à la paix et à la sécurité devraient être abordés sérieusement par la communauté internationale que le Gouvernement ghanéen appuie fermement la tenue du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, du 6 au 12 mars 1995. Toutefois, il ne faut pas que ce sommet soit une occasion pour tenter d'imposer un ensemble de valeurs sociales à la communauté internationale ni pour dénigrer les pratiques culturelles de certains groupes quels qu'ils soient. Ce devrait être une occasion d'établir un climat de compréhension mutuelle ouvrant la voie à l'adoption d'une charte du progrès social.

Le Ghana attache également une grande importance à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing en septembre 1995, car il considère que cette conférence fait partie du processus qui peut favoriser la paix et la sécurité internationales. Nous reconnaissons la corrélation de plus en plus évidente entre l'avancement de la condition des femmes et le développement économique et la stabilité sociale. Nous espérons que cette conférence contribuera à accélérer l'élimination des obstacles à la participation pleine et égale des femmes à tous les domaines de la vie et leur permettra de jouer un rôle actif dans la restructuration mondiale des relations économiques, politiques, sociales et culturelles, à l'aube du XXIe siècle.

Les responsabilités croissantes de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, l'expansion de l'Organisation et la disparition de l'Union soviétique en tant que superpuissance ont mis en relief la nécessité d'une restructuration de l'Organisation. Dans ce processus, il faut garder deux choses à l'esprit. Nous ne

devons pas mettre en péril la validité des principes de base de l'Organisation, tels que l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Même la préoccupation actuelle de la démocratie et des droits de l'homme ne devrait pas saper ces principes au-delà du strict nécessaire. Et nous devons éviter que le Conseil de sécurité ne devienne un instrument servant les objectifs de politique étrangère de certaines puissances. Nous devons combattre les nouvelles tendances colonialistes illustrées par le blocus économique de Cuba et l'imposition de sanctions douteuses à la grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Ce sont des actes qui, sur le plan du droit international, sont infondés et qui engendrent la misère pour la population de ces pays tout en entravant les échanges entre les nations. Des propositions raisonnables visant à mettre un terme à ces problèmes ont été présentées et nous espérons qu'elles recueilleront une adhésion générale.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité notamment doivent être restructurés afin de réduire la vulnérabilité des petits pays face à la pression des grandes puissances et de refléter leurs rôles croissants, notamment dans le domaine du maintien de la paix, aussi bien que les réalités du pouvoir à notre époque. Le rôle croissant des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix exige la mise en place d'un mécanisme au sein du Secrétariat pour en améliorer l'efficacité. En réponse à la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général, «Agenda pour la paix», l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté un certain nombre de mesures et de décisions qui devraient renforcer la capacité de l'Organisation en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, beaucoup reste à faire. Nous espérons que d'ici à son cinquantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies sera suffisamment transformée et revitalisée pour commander le respect et bénéficier d'une coopération universelle.

Toutefois, en dernière analyse, ce sont les ressources — financières et autres — qui détermineront l'efficacité de l'Organisation. La situation financière de l'Organisation demeure une source de préoccupation. Les Membres de l'Organisation doivent redoubler d'efforts pour garantir sa solvabilité, afin que le Secrétaire général puisse efficacement mettre en oeuvre les mandats des organes législatifs.

Pour leur part, les Membres espèrent que ressources mises à la disposition de l'Organisation seront utilisées avec prudence et discipline. La consolidation des mécanismes de contrôle interne au sein du Bureau des services de contrôle interne ainsi que les mécanismes de contrôle externe exis-

tants devraient permettre de réduire le gaspillage et d'assurer l'obligation redditionnelle.

Le Ghana réaffirme sa foi en l'unité des buts de la Charte des Nations Unies et tient à insister sur la nécessité pour l'Organisation d'aborder les problèmes de développement mondial avec la même énergie qu'elle a abordé les questions de paix et de sécurité mondiales. Le Ghana espère que la quarante-neuvième session marquera le début d'une renaissance de l'Organisation des Nations Unies, prête à démontrer par des actes plutôt que par des paroles sa détermination de maintenir la paix et de promouvoir la prospérité en se fondant sur la justice, le droit et le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine.

**Le Président :** J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Cameroun, S. E. M. Ferdinand Léopold Oyono, à prendre la parole.

**M. Oyono (Cameroun) :** Monsieur le Président, au-delà des civilités d'usage, les très sincères et chaleureuses félicitations que la délégation camerounaise vous adresse à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale vont à la fois au diplomate de talent que vous êtes et au digne représentant de la Côte d'Ivoire, pays ami avec lequel le Cameroun s'honore d'entretenir de très anciennes relations de fraternelle coopération. Au nom de la délégation camerounaise, je vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos hautes fonctions.

L'Ambassadeur Insanally, du Guyana, votre prédécesseur, a su refléter et traduire avec bonheur nos préoccupations durant son mandat au cours de la quarante-huitième session. Nous lui exprimons notre profonde appréciation.

Depuis son élection, notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a mis tout son courage, toute son énergie et sa détermination au service de notre organisation pour promouvoir la paix, la justice et le progrès dans un climat rendu toujours plus difficile. Le Cameroun tient une fois de plus à l'assurer de son soutien ferme et constant.

Malgré les incertitudes, les soubresauts et les crises auxquels l'environnement international en pleine mutation est en butte, quelques événements majeurs survenus depuis la dernière session constituent des motifs de satisfaction et d'espoir.

L'émergence d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale sous la houlette du Président Nelson Mandela a sonné le glas de l'époque définitivement révolue de l'apartheid, en même temps qu'elle marque l'avènement d'une

ère nouvelle dans notre continent. L'Afrique du Sud peut dorénavant s'atteler avec plus de vigueur à son développement économique et social. Le Cameroun qui, en son temps, avait été au premier rang de la lutte contre le fléau de l'apartheid, voudrait une fois de plus aujourd'hui saluer très solennellement le retour de ce pays dans le concert des nations.

Le mérite de cet heureux retour revient à l'action conjuguée de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et des forces du progrès dans le monde. Mais il revient surtout au peuple et aux dirigeants sud-africains eux-mêmes et, plus particulièrement, à Nelson Mandela et à Frederik De Klerk qui se sont toujours admirablement distingués par leur grande vision, leur courage et leur détermination.

En écho à l'ère nouvelle qui s'ouvre à Pretoria, une étape importante vient d'être franchie dans le long cheminement du processus devant conduire à la normalisation des relations entre Israël et les Palestiniens, d'une part, et ses autres voisins arabes, de l'autre.

L'avènement de l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho, en application des accords conclus, de même que les progrès marquants enregistrés dans les pourparlers entre l'État hébreu et la Jordanie constituent des avancées significatives dans la voie d'un règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous nous devons d'encourager cette évolution prometteuse mais encore fragile et de la gérer avec toute l'attention et la volonté nécessaires.

Enfin et bien qu'intervenant après de longues et difficiles tractations, le règlement judiciaire du conflit frontalier Tchad-Libye à propos de la bande d'Aouzou mérite d'être salué avec satisfaction d'autant qu'il constitue un modèle à suivre.

En sensibilisant l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que son mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, le Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la Cour internationale de Justice, chargée du règlement pacifique et juridictionnel des conflits, sur le différend frontalier et territorial qui l'oppose au Nigéria dans la presqu'île camerounaise de Bakassi, le Cameroun entendait souscrire pleinement aux vertus de la diplomatie préventive.

Il est sans conteste, à l'instar des pactes de non-agression et d'assistance mutuelle, que la diplomatie préventive est une innovation intéressante susceptible de conjurer de nouveaux conflits, de nouvelles souffrances, et même d'inverser cette tendance à l'affrontement et à la guerre, caractéristique de notre continent.

Pour cette raison, la diplomatie préventive doit être encouragée et appuyée par la communauté internationale. Pour sa part, mon pays remercie tous ceux qui l'ont épaulé dans cette voie dans l'affaire de Bakassi. Les moyens d'action des mécanismes de cette diplomatie mis en place au sein de l'OUA et de l'ONU doivent être renforcés.

Les développements positifs en Afrique du Sud et au Moyen-Orient tranchent malheureusement avec la persistance ou la naissance de nouveaux foyers de tension dans le monde. En Bosnie-Herzégovine, à Chypre, en Afghanistan, comme au Cambodge, la paix est toujours menacée. Menacée, elle l'est encore davantage dans notre continent, ainsi qu'en témoigne la tragédie du Rwanda.

C'est l'occasion de lancer à nouveau un appel pressant à nos frères du Libéria, de Somalie, du Rwanda, du Burundi, de l'Angola et du Mozambique, ainsi qu'aux autres pays en proie aux tensions, conflits et guerres, afin que, transcendant les clivages de toutes sortes, ils puissent consentir les efforts nécessaires pour remporter le pari de la paix.

Néfaste dans ses conséquences, la persistance des conflits et des foyers de tension commande d'engager et de poursuivre plus résolument et plus vigoureusement toute action propre à assurer la paix, la sécurité, et la confiance particulièrement indispensables dans la lutte contre la pauvreté et la misère.

Il s'agit notamment de promouvoir à l'intérieur des États la tolérance, le respect des droits d'autrui, la participation de tous à la gestion des affaires, et une répartition équitable des fruits de la croissance.

Dans les relations entre États et sans que cela puisse constituer un obstacle à la coopération mutuelle en cas de catastrophes, de calamités ou autres appelant des interventions humanitaires, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États doivent être respectées.

La mise sur pied par les chefs d'État africains du mécanisme de l'OUA susmentionné et le paraphe, par les États de l'Afrique centrale, d'un pacte de non-agression en septembre 1994, participent des efforts de promotion des relations de bon voisinage reposant sur la confiance et

exemptes de toutes menaces de recours à l'emploi de la force ou d'emploi de la force.

Bien qu'à ses premiers pas, ce mécanisme a déjà enregistré de bons résultats. Cependant, tout comme le Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale, créé par le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre de la diplomatie préventive, il a besoin de l'appui de la communauté internationale.

En définitive, ces initiatives régionales de promotion de mesures de confiance et de désarmement progressif doivent, à l'échelle mondiale, être confortées pour que soient réalisés les objectifs de la communauté internationale en matière de désarmement, de paix et de sécurité.

Ainsi, nous nous félicitons du respect du moratoire sur les essais nucléaires. Nous nous félicitons également des progrès enregistrés dans les négociations entre les États-Unis d'Amérique et la République démocratique populaire de Corée concernant le programme nucléaire nord-coréen. Nous encourageons ces deux pays à trouver une solution pacifique à ce différend.

En ce qui concerne les négociations à la Conférence sur le désarmement pour la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction complète des essais nucléaires, le Cameroun se joint au Mouvement des pays non alignés et souhaite que ladite convention soit signée avant la Conférence d'amendement de 1995.

Enfin, qu'il s'agisse des armes nucléaires ou des autres armes de destruction massive, des armes conventionnelles, des déchets toxiques, du déminage ou des mines antipersonnel, le Cameroun souhaite également voir la communauté internationale oeuvrer pour un désarmement général et complet.

Dans son rapport intitulé «Agenda pour le développement», le Secrétaire général note avec pertinence que la paix est le fondement du développement, l'économie le moteur du progrès, l'environnement la base de la durabilité, la justice sociale le pilier de la société, et la démocratie le modèle de fonctionnement de l'État.

Ces premières réflexions méritent grande attention dans la mesure où l'Agenda pour le développement constitue le pendant de l'Agenda pour la paix. Elles réaffirment par ailleurs que le développement économique, social et culturel est un droit fondamental de l'être humain.

Bien plus, les consultations mondiales sur le développement, tenues en juin dernier à New York, à l'initiative et

sous la présidence de l'Ambassadeur Insanally, le débat de haut niveau à la récente session du Conseil économique et social sur l'Agenda pour le développement, la Déclaration ministérielle issue des cérémonies commémoratives du trentième anniversaire du Groupe des 77, et la session de fond du Conseil économique et social, montrent que le développement est un phénomène complexe, nécessitant un effort permanent de la part des États et de la communauté internationale tout entière.

Nous espérons donc qu'à partir des priorités dégagées au cours de ces différentes assises, les mesures qu'appellent ces questions seront examinées par l'Assemblée générale sur la base d'un nouveau rapport du Secrétaire général.

Il faut souligner la nécessité d'une mise en oeuvre urgente du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dont l'actualité et la pertinence ont été réaffirmées par la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. L'économie africaine, on le sait, repose, pour l'essentiel, sur les produits de base, et toute stratégie de développement durable du continent doit par conséquent prendre en compte les impératifs de diversification. Nous réitérons notre appel de l'an dernier, du haut de cette tribune, en faveur de la création d'un fonds de diversification des produits de base pour l'Afrique.

Sur un autre plan, et on ne le répétera jamais assez, la dette constitue un obstacle majeur au développement. En effet, la dette des pays en développement ne cesse de s'alourdir. Elle est passée de 1 662 milliards de dollars en 1992 à 1 770 milliards en 1993. Nous nous félicitons des efforts jusqu'ici accomplis dans le domaine de l'allègement ou de la remise de la dette des pays en développement. Cependant, beaucoup reste encore à faire, ainsi que le souligne l'édition 1994 du Rapport mondial sur le développement humain.

La sécheresse et la désertification constituent un autre sujet de préoccupation. Nous nous félicitons à ce sujet de la conclusion heureuse à Paris, en juin dernier, des négociations en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur la sécheresse et la désertification qui revêt une importance certaine pour l'écosystème mondial et, en particulier, pour la mise en oeuvre en Afrique d'Action 21.

Si la conclusion des négociations économiques multilatérales, dans le cadre des Négociations d'Uruguay, ouvre des perspectives nouvelles à la dynamisation du commerce international, il importe que des mesures d'accompagnement soient prises afin d'inverser la tendance prononcée à la marginalisation et à la paupérisation de l'Afrique que

pourraient favoriser les nouveaux mécanismes mis en place à Marrakech.

L'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme imposent d'attacher une égale importance aux droits économiques, politiques, culturels et sociaux. Qu'il s'agisse des droits des femmes, des enfants et des jeunes, des handicapés, des personnes âgées et des catégories les plus vulnérables, l'être humain doit rester au centre des préoccupations de la communauté internationale.

Pour avoir reconnu cette exigence, le plan d'action adopté à la toute récente Conférence du Caire sur la population et le développement mérite d'être salué. En effet, ce plan ne vise pas l'homme, entité abstraite, mais bien des êtres humains enracinés dans leurs diversités économiques, culturelles, sociales et religieuses, dont il convient de tenir grand compte.

C'est pourquoi le prochain sommet de Copenhague sur le développement social devrait déboucher sur des engagements précis en vue de réduire la pauvreté, de créer des emplois productifs et de renforcer l'intégration sociale, notamment des couches les plus vulnérables.

L'importance que nous portons également à la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 à Beijing participe des mêmes préoccupations.

Nous avons tout intérêt à poursuivre des actions collectives et solidaires pour lutter contre les effets néfastes de la drogue, la progression de la pandémie du sida, les catastrophes et calamités naturelles, en combinant en tant que de besoin l'assistance humanitaire d'urgence et les mesures en vue de la réhabilitation et de la reconstruction des pays sinistrés.

Sur un autre plan, l'entrée en vigueur de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer en novembre prochain constitue un développement particulièrement encourageant, qui consacre ainsi l'universalité de cet important instrument juridique. Il faut alors espérer qu'il favorisera l'exploitation des mers et des océans à des fins bénéfiques pour tous.

À la veille de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, notre voeu est de voir notre organisation remporter le pari de sa réforme et de son renouveau. Qu'il s'agisse de la revitalisation de l'Assemblée générale et de ses organes, de l'élargissement et du renforcement du Conseil de sécurité, de la rationalisation des activités et procédures, de la consolidation des assises

financières de l'Organisation, les États Membres doivent chercher à façonner une institution digne de la vision et de l'inspiration des pères fondateurs.

**Le Président** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Mohammed Salem Basendwah. Je lui donne la parole.

**M. Basendwah (Yémen) (interprétation de l'arabe)** : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de mon pays et de ma délégation et en mon nom personnel, de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter chaleureusement, ainsi que, par votre intermédiaire, votre pays ami, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quarante-neuvième session. Vos excellentes qualifications, votre longue expérience, votre sagesse et votre connaissance détaillée des affaires internationales nous convainquent que vous saurez mener à une conclusion heureuse les travaux de la présente session.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer également notre gratitude et notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Samuel Insanally, pour l'important rôle qu'il a joué lors de la quarante-huitième session et pour son activité inlassable tout au long de cette session. De façon analogue, l'équité nous oblige à exprimer notre admiration et notre grande reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inestimables et inlassables qu'il accomplit depuis le début de son mandat afin d'accroître l'importance de l'ONU, de la rendre plus efficace, de maximiser sa capacité à remplir ses devoirs adéquatement et d'approfondir ainsi la confiance de l'humanité en général et de chaque peuple en particulier dans la crédibilité de l'engagement de cette organisation en faveur des principes et objectifs de sa Charte. Le plus essentiel de ceux-ci est le maintien de la paix et de la sécurité sur la base de la justice et de l'égalité. Nous espérons qu'il continuera à jouer son rôle avec le même enthousiasme et la même noblesse.

Après avoir examiné le rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, que nous avons tous reçu, nous pouvons affirmer qu'il est détaillé et précis. Le Secrétaire général mérite notre gratitude et nos remerciements pour les efforts remarquables qu'il a consacrés à l'élaboration de ce rapport et à sa présentation sous une forme aussi satisfaisante. Toutefois, nous aimerions formuler quelques observations sur les passages du rapport qui traitent du Yémen.

Comme les membres le savent, notre pays, la République du Yémen, a dû affronter, plus tôt cette année, une sédition sanglante résultant d'une conspiration dangereuse montée par une poignée d'éléments mercenaires déloyaux

qui ont choisi de s'isoler du reste de leurs compatriotes, de se rebeller contre les institutions légitimes, de renverser la légalité constitutionnelle et de piétiner la Constitution, la loi et l'ordre, dans le but de détruire l'unité du pays, de le fragmenter à nouveau et de tuer dans l'oeuf notre expérience démocratique fondée sur le pluralisme politique et le multipartisme, qui commençait à faire ses preuves.

D'abord, j'aimerais souligner que l'histoire démontre que, de tout temps, notre pays, le Yémen, a toujours formé une seule unité politique, à l'exception de quelques périodes de durée variable pendant lesquelles il a été soumis à la division ou à la segmentation. Cela a parfois résulté d'une lutte de pouvoir et d'autres fois d'une occupation totale ou partielle par une ou plusieurs puissances étrangères. Néanmoins, le Yémen n'a jamais tardé à retrouver son unité aux mains de ses loyaux fils, qui ont toujours considéré qu'ils constituaient un seul peuple yéménite, arabe et musulman et qui n'ont jamais perdu de vue le fait qu'ils appartenaient à une seule nation. Tout au long des premières décennies du présent siècle, lorsque notre peuple a lutté contre le règne dictatorial de l'Imam au nord et du colonialisme britannique au sud, l'unité du Yémen formait le plus noble idéal de notre peuple et son aspiration nationale la plus chère. Même après l'établissement d'un autre État dans le Sud suite à son accession, le 30 novembre 1967, à l'indépendance à l'égard du Royaume-Uni, et après la révolution du 26 septembre 1962 dans le Nord, qui a balayé le règne réactionnaire de l'Imam royaliste pour faire place à la république, le retour du Yémen à l'unité sous la forme d'un État unique est demeuré une exigence populaire persistante et généralisée. Notre peuple n'a jamais accepté que la séparation se poursuive après que notre sol national eut été libéré du joug de l'occupation. Il a persisté dans son refus d'accepter une telle situation anormale et a continué à résister par tous les moyens. Chacun des deux anciens États yéménites avait adopté une dénomination qui mettait l'accent sur le fait qu'il appartenait à un État appelé Yémen. Son rejet de la partition a amené la population de chacun de ces États à désigner l'autre comme l'«autre moitié».

*M. Sucharipa (Autriche), Vice-Président, assume la présidence.*

Conscients de l'intensité des sentiments qu'éprouvait tout notre peuple en faveur de l'unité du Yémen et de son rejet de la partition, les dirigeants successifs tant à Sanaa qu'à Aden ont exercé des pressions les uns sur les autres sur la question de l'unité. Cela a mené à deux déclenchements d'hostilités entre les deux parties, le premier en 1972 et le second en 1979, et la tension et le conflit ont persisté et continué d'exploser de temps à autre.

Cependant, l'évolution des événements depuis le début de 1986 — à commencer par les luttes civiles tragiques entre les partenaires au pouvoir dans le Sud et camarades du parti socialiste, l'unique parti au pouvoir; les changements politiques survenus en Union soviétique qui ont culminé avec la chute des régimes dans les pays que l'on appelait les blocs socialistes ou les blocs de l'Est; et, pour finir, la fin de la guerre froide — a créé les conditions adéquates pour la réunification du Yémen.

Ainsi, le régime du Sud, qui avait été étroitement lié à l'Union soviétique et ses alliés des pays socialistes, s'est trouvé dans l'impossibilité, sans soutien international, d'affronter ses ennemis à l'intérieur et à l'extérieur. Il est donc devenu possible de se mettre d'accord pour unir les deux parties du pays le 30 novembre 1989, lors de la visite du Président, le lieutenant général Ali Abdullah Saleh, à Aden à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire de l'indépendance du Sud, qui a réussi à persuader les dirigeants du parti socialiste au pouvoir d'accepter l'unification.

Le 22 mai 1990 l'unité était établie volontairement et pacifiquement, sous la forme d'un seul État appelé la République du Yémen, une république fondée sur la démocratie et le pluralisme. Les premières élections parlementaires générales devaient avoir lieu à la fin d'une période de transition de deux ans et demi, durant laquelle le Yémen devait être gouverné conjointement par des éléments provenant du leadership issu des deux anciennes parties du pays. Cependant, au fur et à mesure que le temps passait et que la date prévue pour organiser les élections parlementaires approchait, certains hauts responsables de la direction du parti socialiste — l'autre partenaire au gouvernement à cette époque — ont commencé à créer des problèmes et des crises afin d'empêcher la tenue des élections à la date prévue. En conséquence, les élections ont été remises de novembre 1992 au 27 avril 1993.

Lorsque les élections ont finalement eu lieu, elles furent en vérité justes et libres, comme en ont témoigné les observateurs. Ces observateurs comprenaient des représentants d'États, d'organisations et d'instituts s'intéressant à la démocratie et à la protection des droits de l'homme et des libertés, ainsi que des journalistes et des correspondants d'agences de presse arabes et étrangères. Dans un éditorial publié à l'issue des élections, *The New York Times* les a décrites comme «une véritable révolution dans la partie la plus éloignée du sud de la péninsule».

Bien que les résultats des élections aient donné au General People's Congress, sous la direction de S. E. le Président Ali Abdullah Saleh, Président du Conseil prési-

dentiel à cette époque, le droit de former à lui seul le gouvernement, le Président et son parti se sont déclarés en faveur d'une coalition pour assumer le pouvoir avec les deux autres partis importants : l'Isлах Party ou «Yemeni Alliance for Reform» (YAR) et le «Yemeni Socialist Party». Ils étaient mus par un désir authentique de renforcer les liens de consensus national, de garantir des fondements sûrs et les succès et stabilité de l'unité nationale toute récente, et d'assurer la continuité de la survie d'une expérience démocratique, qui en était encore à ses premiers balbutiements. Ils voulaient également barrer la route aux conspirateurs et aux opportunistes pour qu'ils n'aient pas la possibilité d'exacerber les désaccords ou de provoquer un conflit armé.

Or, quelques semaines à peine après la formation du gouvernement de coalition, le 31 mai 1993, alors que le parlement élu librement et directement entamait ses travaux et s'attelait à la tâche, certaines indications ont permis de suspecter qu'un complot s'ourdissait. Il est clairement apparu que ceux qui tramaient dans l'ombre étaient des éléments du leadership du parti socialiste — partenaire au gouvernement de coalition — qui occupaient des positions élevées et des plus importantes dans les institutions constitutionnelles et, plus précisément, dans le Conseil présidentiel et le Cabinet ministériel. L'opinion qui prévalait était qu'il ne s'agissait que d'une tentative de pression en vue d'extorquer plus de concessions dans le but d'obtenir davantage de postes gouvernementaux ou, pour le moins, de maintenir les positions qu'ils occupaient déjà au Conseil présidentiel lorsque celui-ci serait réélu, s'il en était ainsi décidé, ou encore de réussir à enlever le poste de vice-président de la République au cas où l'on remplacerait, à la tête de l'État, le Conseil présidentiel par un président de la République. De toute évidence, les dirigeants du parti socialiste n'étaient pas enchantés des résultats des élections générales, nonobstant le fait qu'ils partageaient le pouvoir et y détenaient d'importantes positions de premier plan. Cela était peut-être dû à leur habitude invétérée et leur goût du pouvoir sans partage et du totalitarisme, à leur peu de foi en l'unité de la patrie et à leur manque de conviction véritable en une démocratie basée sur le pluralisme politique et des élections libres et directes.

Soudain, sans aucune raison ou justification, ces éléments ont provoqué une crise politique, qu'ils ont, selon un calendrier bien préparé, envenimée au point de tenter de détruire ou du moins paralyser les institutions et l'appareil de l'État, et d'usurper la légalité constitutionnelle découlant de la volonté du peuple telle qu'exprimée dans les urnes, pour la remplacer par une légalité issue de décisions prises à la suite d'un dialogue auquel participeraient les différents

partis. Toutefois, ces éléments conspirateurs ne se sont pas arrêtés là, en dépit de la gravité de la situation qu'ils avaient créée. Ils ont poussé l'arrogance et le mépris de la légalité jusqu'au point d'imposer leur tutelle au peuple ainsi qu'une partition non déclarée, en usant constamment d'une politique «de main de fer» et en exerçant un contrôle absolu sur un certain nombre de départements qu'ils gouvernaient avant l'unification par la force et l'oppression.

En dépit de toutes les concessions généreuses qui ont été faites continuellement et à intervalles par le leadership de la majorité, sous la direction de S. E. le Président Ali Abdullah Saleh, qui était à l'époque le Président du Conseil présidentiel, les éléments séparatistes ont continué de mépriser et de défier la légalité constitutionnelle jusqu'à déclencher des hostilités dans l'espoir d'amener les forces arabes ou internationales à séparer les combattants, et obliger les deux parties à se retirer au-delà des frontières qui divisaient le pays, de mettre fin à l'unification et de créer un État séparé sur une partie du territoire de la patrie, revenant ainsi au statut quo d'avant le 22 mai 1990.

Cependant, notre peuple s'est rangé résolument derrière les forces armées et de sécurité restées loyales à la légalité, et qui, à leur tour, avaient décidé de mener la bataille de l'unité et de la démocratie. C'est ainsi qu'on a pu faire avorter l'odieux complot pour que le Yémen redevienne ce qu'il a toujours été au cours de sa longue histoire : un État unifié unique.

Aujourd'hui, le Yémen a retrouvé sa stabilité et assuré sa sécurité, ayant surmonté l'épreuve et mis fin à la sédition. L'amnistie générale déclarée a été suivie d'effet et la réconciliation nationale a été réalisée. Ceux qui ont été trompés par le mensonge et la désinformation sont revenus dans leur patrie pour participer à la vie politique, où ils bénéficient de l'esprit de tolérance qui caractérise la direction politique du Président Ali Abdullah Saleh. À ce propos, je tiens à vous affirmer, ainsi qu'au Secrétaire général, qu'aucun d'eux n'a subi de sévices ni n'a été traduit en justice; la majorité d'entre eux ont repris tout naturellement leur vie normale. Mais ce n'est pas tout. Le parti socialiste lui-même a élu spontanément de nouveaux dirigeants, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'anciens, et il a repris ses activités politiques en toute liberté. Ses représentants au Parlement participent à la vie parlementaire comme auparavant.

Dans le cadre des efforts déployés pour assurer le succès et le progrès durable de notre expérience démocratique, et afin d'élargir les assises populaires du pouvoir, le Parlement élu, le 27 septembre 1994, a adopté à l'unanimité

une série d'amendements constitutionnels qui permettent la mise en place d'un système de gouvernement local fondé sur le principe d'élections libres et directes. Il a aussi décidé de créer par décret républicain un Conseil consultatif composé de personnalités expérimentées et hautement qualifiées et spécialisées provenant de diverses régions du Yémen pour élargir la base de leur représentation pour ce qui est de l'opinion émise.

Samedi dernier, 1er octobre 1994, le Parlement a également élu, en toute liberté et avec la participation des députés du parti socialiste, le lieutenant général Ali Abdullah Saleh Président de la République conformément à l'amendement approuvé par le Parlement au sujet de l'organisation de la présidence nationale, qui faisait partie de ces amendements constitutionnels.

Si nous avons opté pour la démocratie fondée sur un pluralisme politique et de parti, ce n'est certes pas que nous céditions à une pression quelconque, mais c'est que nous étions mus par notre conviction que la démocratie est la meilleure méthode contemporaine de gouvernement. Elle incarne la voie qui mène au développement, au progrès, à la sécurité et à la stabilité. Toutefois, le succès continu de notre expérience démocratique reste tributaire de notre croissance économique. Il faut donc mettre un terme à la guerre économique que l'on poursuit contre notre pays. C'est une guerre qui revêt différentes formes, entre autres la fermeture des marchés d'autres pays de la région à nos produits agricoles et industriels. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous nos frères des pays voisins pour qu'ils lèvent toutes ces barrières et éliminent tous les obstacles au libre-échange et au mouvement des biens de production locale, en guise de premier pas essentiel dans la voie de la normalisation des relations et du renforcement des liens fraternels et de la coopération régionale.

En harmonie et dans l'esprit de la réconciliation nationale que nous avons entreprise au Yémen, en dépit de tout ce qui s'y était passé, nous demandons instamment à tous les pays voisins de répondre positivement à nos sincères initiatives pour mettre fin au différend et de reprendre des relations normales de nature à renforcer la sécurité et la stabilité dans la péninsule arabique, fondées sur le bon voisinage, le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires internes. La République du Yémen, qui occupe une position géographique et stratégique importante aux bords de la mer Rouge et de la mer d'Arabie, qui se rencontrent dans ses eaux territoriales dans le golfe d'Aden, est consciente de ses responsabilités et de l'importance du rôle qui lui revient dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans

la péninsule arabique et le golfe en particulier, et le monde en général.

Dans ce contexte, je tiens à lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il lève les sanctions qui, après tant de temps, sont toujours en vigueur contre l'Iraq et qui ne se justifient plus. De plus, les souffrances du peuple iraquien sont devenues tout à fait intolérables. Sans compter que l'insistance à maintenir ces mesures ne feront qu'exacerber les sentiments d'inimitié et de haine entre les États de la région. Il est impératif de tourner la page et de recourir au dialogue afin d'assurer la sécurité de toutes les parties intéressées, dans un esprit d'amour et de fraternité et sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et des droits légitimes de toutes les parties.

Du fait de notre appartenance nationale, nous nous sentons tenus d'en appeler au Conseil de sécurité pour qu'il révisé ses résolutions contre la Libye, notre pays frère, et qu'il accepte les solutions raisonnables présentées par la Ligue arabe, qui garantissent la mise en accusation des suspects dans l'affaire de Lockerbie devant une cour internationale, conformément au droit écossais.

En ce qui concerne les trois îles que se disputent les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, nous demandons aux deux pays d'essayer de résoudre ce différend entre eux par le biais du dialogue et d'une compréhension mutuelle fondée sur le respect des droits légitimes, conformément aux dispositions juridiques.

Il est très important, en fait, que la coopération et la coordination entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes soient renforcées, dans l'intérêt du monde arabe en particulier, et celui du reste du monde en général.

Le processus de paix au Moyen-Orient a permis jusqu'ici la conclusion d'un accord entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël d'une part, et entre la Jordanie et Israël de l'autre. Toutefois, une paix juste, globale et durable dans la région reste tributaire du retrait des forces israéliennes des hauteurs du Golan et du Sud-Liban, de l'abandon de la doctrine de la canonnière par le gouvernement de Tel-Aviv, et de son acceptation d'un État national palestinien indépendant à Gaza et sur la Rive occidentale, y compris la ville sainte de Jérusalem.

Nous ne saurions oublier le Soudan, notre frère bien-aimé. Nous soulignons la nécessité de respecter son unité et de nous engager à l'aider à garantir cette unité tant au niveau territorial qu'au niveau humain.

Le fait que notre pays frère, la Somalie, demeure en proie à la fragmentation, à l'anarchie et aux combats, est profondément affligeant et notre coeur saigne pour lui. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour aider le peuple somali frère, arabe et musulman, pour qu'il sorte de cette épreuve terrible, en participant avec d'autres pays fraternels aux travaux du comité qui a été créé lors de la dernière réunion des ministres arabes des affaires étrangères qui s'est tenue au Caire. Nous espérons que ce comité bénéficiera de la pleine coopération des Nations Unies dans ce domaine.

C'est pour nous une source de profonde tristesse que la République de Bosnie-Herzégovine soit encore aujourd'hui la cible d'une agression brutale et des bombardements continus de l'agresseur serbe, alors que le monde se contente de faire des déclarations et de menace de prendre des dispositions qui ont encore à se concrétiser. Le moins que l'on puisse faire dans un premier temps pour manifester une certaine détermination face au mépris persistant des Serbes envers la paix et la sécurité dans cette région importante, et leur défi des résolutions prises aux termes du droit international, serait peut-être de lever immédiatement l'embargo sur les armes au peuple de Bosnie-Herzégovine, afin de le mettre en mesure de se défendre lui-même contre l'agression.

Nous sommes plus convaincus que jamais que le droit prévaudra sur l'injustice, après avoir vu le peuple de l'Afrique du Sud réussir à éliminer l'apartheid et la discrimination raciale à la suite d'une longue lutte ardue. Nous nous félicitons de voir ce nouvel État africain parmi nous. Nous tenons à exprimer ici notre admiration et notre estime envers ce pionnier des combattants de la liberté, le Président Nelson Mandela. Nous lui souhaitons tout le succès possible à la tête de son pays, surtout après qu'il ait mené son peuple jusqu'au bout de la lutte avec courage, résistance et ténacité.

Avant de conclure ma déclaration, je tiens à souligner qu'il serait injuste d'incriminer l'Islam à l'occasion d'un acte de terrorisme qui a lieu ici ou là. Certes, des non-musulmans se livrent à des actes de terrorisme dans différentes parties du monde sans que la moindre accusation ne soit formulée à l'égard de leur religion ou de leurs croyances. Nous estimons donc que nous devrions tous nous élever contre toute tentative visant à déformer la notion et l'image de l'Islam, et contre toute allégation proférée à son encontre, parce que l'Islam est une religion qui rejette la violence et le terrorisme, une religion d'amour, de coexistence et de paix.

Pour démontrer son respect et son appréciation à l'égard des Nations Unies, la République du Yémen a formé un comité national pour organiser la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de cette organisation internationale. Nous voulons qu'à cette occasion les festivités reflètent l'importance que nous lui attachons.

Nous ne voudrions pas manquer cette occasion pour mentionner l'importance de travailler à l'élargissement de la base des représentants au Conseil de sécurité, de façon à tenir compte des changements internationaux qui sont survenus depuis la création des Nations Unies, dont l'un des plus importants est l'émergence de deux grandes puissances économiques, le Japon et l'Allemagne. Celles-ci devraient se joindre au Conseil de sécurité en tant que membres permanents. Il devrait aussi y avoir une représentation juste et permanente de regroupements régionaux, y compris la région arabe.

Enfin, nous espérons que le cinquantième anniversaire de cette organisation nous encouragera à renouveler la vitalité et l'efficacité des Nations Unies, et à intensifier leur rôle, de façon à atteindre les buts et objectifs de la Charte en fonction des besoins et des exigences des mutations survenues sur le plan international.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération de la Sierra Leone, S. E. M. Abass Chernor Bundu.

**M. Bundu** (Sierra Leone) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je félicite M. Amara Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session. Ses talents remarquables et son expérience consommée sont la garantie que nous pouvons, avec fierté et confiance, nous attendre à la voir s'acquitter de ses nouvelles fonctions de façon admirable et avec distinction. Ses fonctions à la direction de l'Assemblée confèrent une dignité à l'Afrique dans son ensemble, à l'Afrique de l'Ouest et à son pays, la Côte d'Ivoire, avec lequel la Sierra Leone jouit d'excellentes relations bilatérales et partage une identité ouest-africaine commune. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

J'adresse à l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, son prédécesseur, la gratitude et la reconnaissance de ma

délégation pour la façon louable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

L'approche adoptée par le Secrétaire général de notre organisation depuis qu'il a pris ses fonctions a été exemplaire de plusieurs façons. Il mérite qu'on lui rende hommage pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours des deux dernières années, en particulier dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion du développement.

Le monde est toujours en transition. Bien que l'issue du processus de transformation ne soit pas facile à prédire avec certitude, il est néanmoins clair que le monde continuera d'être préoccupé pendant les 50 prochaines années par des problèmes hérités des 50 dernières : problèmes relatifs à la promotion du développement, en particulier dans les pays les moins développés, au maintien de la paix et de la sécurité, et à la consolidation et au renforcement du processus de coopération et d'intégration entre les nations. Ce sont là les principaux défis de notre époque.

Les questions politiques et de développement occupent maintenant une plus large part de nos agendas sur les plans mondial, régional et national, et les 12 derniers mois n'ont pas fait exception. Dans certains cas, ces événements ont été une source de joie et de satisfaction; dans d'autres, le stigmate de la honte et de la disgrâce est apparu amplifié.

Sur le front économique, la croissance lente, incertaine et déséquilibrée des économies des pays développés a généralement été une source de grave préoccupation. Cela est mis en évidence par l'accroissement inquiétant du nombre de gens qui vivent dans la pauvreté absolue, les flux de ressources stagnants, la diminution des investissements étrangers directs, la réduction des revenus de l'exportation, les crises déchirantes de la dette, le chômage à la hausse, en particulier chez les jeunes, et la dégradation de l'environnement.

La persistance de ces problèmes pourrait facilement saper la stabilité de l'économie mondiale et poser de sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Des efforts considérables ont été accomplis pour corriger la domination économique qui pèse sur la plupart de nos pays. Beaucoup reste encore à faire, cependant, de la part des pays développés et des institutions financières internationales pour libérer les pays pauvres du monde d'un fardeau qui les écrase et qui leur est imposé par le système économique

international actuel. Plus précisément, des nouvelles ressources multilatérales et bilatérales doivent être fournies par nos partenaires sur le chemin du développement pour assurer une amélioration de la vie de millions et millions d'habitants du tiers monde.

La situation est même encore plus grave pour mon pays, qui est au beau milieu d'une rébellion et est en train de mettre en oeuvre un programme important de réforme économique ainsi qu'un programme de transition politique, tout cela au même moment. Pour ainsi dire aucun autre État Membre de cette assemblée ne partage cette expérience unique. Compte tenu de l'interdépendance et de la mondialisation croissantes de l'économie mondiale, la situation économique des pays en développement, qui se détériore massivement, et, en particulier, le caractère unique de la situation critique que connaît la Sierra Leone, méritent l'attention entière et urgente de tous les membres de la communauté internationale.

La pauvreté et l'érosion de la qualité de vie de la majorité de nos peuples sont au coeur de nos problèmes. Pour que ces problèmes pèsent moins lourd, mon gouvernement s'est lancé dans des réformes courageuses, d'une grande diversité et d'une grande portée, y compris la libéralisation des prix et des taux de change et d'intérêts, et la réduction du déficit fiscal. Le rythme et l'étendue de ces réformes, cependant, contrastent vivement avec les résultats modestes obtenus jusqu'ici. Malgré le succès considérable obtenu sur le plan de la stabilisation macro-économique à court terme, les réformes semblent n'avoir ni fait disparaître les contraintes structurelles affectant l'économie, ni amélioré la capacité en matière d'approvisionnement. Nous sommes maintenant déterminés à assurer que les prochains programmes d'ajustement seront conçus et mis en oeuvre de façon à tenir dûment compte des besoins particuliers des groupes vulnérables de notre société ainsi que des exigences sociales du développement.

Ce n'est là qu'une partie des tâches difficiles qui nous attendent. Et elles ne sont pas sur le point de s'amoinrir vu les nouveaux défis posés par les accords de l'Uruguay Round signés à Marrakech en avril dernier. Mon gouvernement se félicite des nouveaux accords, mais tient à souligner la nécessité d'une évaluation continue de leur mise en oeuvre pour assurer l'expansion du commerce mondial pour tous les pays, un accès amélioré aux marchés, et en particulier, une protection adéquate des intérêts des pays les moins développés. Par conséquent, il faut fermement résister à toute tentative d'imposer de nouvelles conditions, en particulier des conditions relatives à l'écologie et à la main-d'oeuvre.

Pendant ce temps, on ne peut manquer de constater que les accords de Marrakech posent une menace réelle pour les préférences commerciales auparavant assurées pour les pays en développement; cela peut causer un manque à gagner dans la part du marché d'exportation et les revenus de l'exportation. De plus, les pays qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires font face à la possibilité d'une augmentation du coût des importations alimentaires en raison de la libéralisation du commerce dans le secteur agricole. Il est donc nécessaire de s'attacher sans délai à expliquer comment les conséquences négatives des accords de Marrakech peuvent être atténuées par des préférences commerciales, une aide et des compensations améliorées.

L'endettement extérieur des pays en développement est le principal obstacle à leur développement. Une solution permanente et globale doit par conséquent être trouvée sans tarder. C'est pourquoi nous félicitons le Président du Mouvement des pays non alignés, S. E. le Président Soeharto, de l'Indonésie, qui a pris l'initiative de convoquer à Jakarta, en août dernier, une réunion ministérielle des pays non alignés sur la dette et le développement, sous le thème «Partager nos expériences». Cette réunion de haut niveau sur la crise de la dette des pays en développement, à laquelle j'ai participé avec d'autres ministres venant de 25 pays lourdement endettés, parmi les moins avancés, a entériné nombre de principes généraux relatifs à la réduction de la dette, ce qui représente un pas important dans la recherche d'une solution durable à ce problème. Nous demandons instamment aux Nations Unies et à la communauté internationale de faire leurs les principes énoncés dans le rapport de la réunion de Jakarta, qui sera soumis à la présente assemblée par l'Indonésie.

Demander à la communauté internationale d'accorder une attention spéciale aux problèmes des pays en développement ne signifie pas pour autant abdiquer toute responsabilité. En Afrique, par exemple, nous sommes conscients que la clef du développement durable est entre les mains des Africains eux-mêmes. Les dirigeants africains doivent donc faire preuve de la détermination nécessaire pour maintenir le cours des réformes économiques appropriées et améliorer leur gestion. Nous soulignons cependant que la communauté internationale doit jouer un rôle d'appui essentiel pour permettre l'instauration du climat qui permettra d'assurer la croissance et développement durable des pays en développement, notamment en fournissant une assistance financière et technique à des conditions de faveur pour créer une infrastructure et une capacité nationale sur une base permanente, prévisible et sûre.

Les questions que j'ai soulevées figureront certainement à l'ordre du jour de certaines conférences prévues pour l'an prochain. Le Sommet mondial pour le développement social, qui se déroulera à Copenhague en mars 1995, donnera à tous l'occasion de se pencher sur des questions telles que les difficultés rencontrées dans le développement socio-économique, l'adoption d'une stratégie mondiale pour l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et le renforcement de l'intégration sociale — questions où les besoins des personnes feront l'objet d'un examen tout particulier. La situation des femmes et la nécessité de mieux les intégrer dans le processus de développement en tant qu'agents et bénéficiaires du développement retiendront également l'attention de la quatrième Conférence sur les femmes, qui se tiendra à Beijing en septembre prochain. L'Assemblée, pour sa part, convoquera une réunion intergouvernementale de haut niveau aux fins d'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action des Nations Unies pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Ma délégation espère vivement que les recommandations et conclusions de ces réunions contribueront sensiblement à l'instauration du climat nécessaire à l'amélioration des conditions économiques et sociales des pays en développement.

Dans le même esprit, ma délégation se félicite de l'initiative opportune du Secrétaire général qui, conformément aux résolutions de l'Assemblée, a présenté un «Agenda pour le développement». Ce document nous fournit une nouvelle occasion historique de nous attaquer de manière efficace aux causes profondes de la pauvreté et du sous-développement dans les pays en développement. Nous demandons au Secrétaire général de faire des recommandations concrètes, orientées vers l'action, en vue d'améliorer les conditions socio-économiques de ces pays et de proposer des mesures pratiques pour leur mise en oeuvre.

S'agissant de la question de l'environnement, ma délégation s'inquiète de la réaction générale suscitée par les recommandations, décisions et obligations formulées à la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, tenue il y a plus de deux ans. Certes, des progrès ont été accomplis depuis lors. Ce qui manque, cependant, c'est une volonté claire des pays développés de fournir des ressources financières et autres indispensables à la mise en oeuvre d'Action 21. Nous, dans le monde en développement, sommes attachés à la mise en oeuvre d'Action 21, mais cet engagement restera illusoire s'il n'est pas complété par des ressources humaines, financières et techniques appropriées.

Sur la scène politique mondiale, le tableau que nous pouvons observer fait naître à la fois l'espoir et le désespoir. Il est certain que l'organisation des premières élections pluralistes, non raciales et démocratiques en Afrique du Sud, en avril dernier, et l'installation qui a suivi d'un gouvernement d'union nationale ont représenté des événements importants non seulement pour le peuple de l'Afrique du Sud mais aussi pour notre organisation. Appuyée par la solidarité mondiale, la lutte patiente et dévouée, menée par tous les Sud-Africains épris de paix pour éliminer de manière pacifique l'abominable politique d'apartheid, a enfin été récompensée.

Je saisis cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone, pour saluer officiellement le retour de l'Afrique du Sud au sein de l'Assemblée, et je réitère notre volonté d'oeuvrer conjointement avec le nouveau gouvernement pour faire de notre continent un lieu meilleur pour tous. Tous ceux qui ont lutté ont parcouru un chemin long et ardu, vécu des heures sombres et pénibles qui ont mis à rude épreuve leur courage et leur foi. La présence, ici, aujourd'hui, de la délégation sud-africaine démontre la capacité de l'homme à s'élever au-dessus de situations qui menacent sa survie et à les régler pacifiquement, même si à l'origine elles paraissent sans issue.

Trois leçons sont à tirer de l'expérience sud-africaine :

Premièrement, grâce à la nouvelle liberté acquise en Afrique du Sud, les populations non blanches, non seulement de ce pays mais de partout ailleurs, ont retrouvé leur dignité perdue. Tant qu'existait l'apartheid, nombreux étaient ceux qui, même au-delà des frontières du pays, en gardaient les stigmates. Avec la disparition de cette politique du paysage sud-africain, l'Organisation doit maintenant faire preuve d'une détermination renouvelée pour continuer la lutte contre la discrimination raciale et la ségrégation où qu'elles existent.

Deuxièmement, la conquête par l'Afrique du Sud de valeurs démocratiques sous un gouvernement non racial d'unité nationale devrait démontrer à tous les pays, notamment à ceux d'Afrique, que, désormais, aucune raison valable ne peut être invoquée pour refuser à nos propres sociétés une transformation similaire.

Troisièmement, le fait qu'un homme comme M. Mandela qui, même après 27 années d'emprisonnement à Robben Island, a pu laisser de côté toute amertume et faire preuve d'un esprit d'adaptation et de réconciliation nationale, devrait encourager nos frères et nos soeurs qui vivent

dans des sociétés divisées à renoncer à la vengeance et à aller au contraire vers la tolérance et l'harmonie.

Ces leçons n'ont pas été perdues pour nous en Sierra Leone. Elles nous ont permis de comprendre et d'apprécier, à partir de cette expérience politique sud-africaine exemplaire, que là où les principes démocratiques sont appliqués pleinement dans la gestion d'une nation, les chances existent de trouver des solutions aux problèmes politiques de cette nation — aussi inextricables puissent-ils apparaître. Conscient de ce fait, le gouvernement du Conseil national provisoire, dirigé par le capitaine Valentin Strasser, a établi un programme de réformes politiques qui assurera l'instauration d'un gouvernement démocratiquement élu dans notre pays, en janvier 1996.

À cette fin, une Commission électorale nationale intérimaire composée d'éminents citoyens a été constituée. Elle a, à sa tête, M. James Jonah, ancien Secrétaire général adjoint de l'Organisation. En outre, à l'issue de longs débats sur un document de travail initial élaboré par un Conseil national consultatif, le projet de constitution a été achevé et sera prochainement soumis au peuple pour approbation définitive. D'ici là, une commission nationale sur la démocratie, chargée de mettre au point un programme d'enseignement collectif pour sensibiliser la population aux valeurs démocratiques, à ses droits et devoirs en tant que citoyens, sera constituée. Toutes ces mesures soulignent l'attachement de mon gouvernement au rétablissement complet de la démocratie en Sierra Leone avant la fin de 1995. Je puis assurer l'Assemblée que le Conseil de gouvernement national provisoire reste totalement attaché au programme de transition, qui se poursuit selon le calendrier prévu. Nous comptons sur la coopération et l'assistance de la communauté internationale pour aider à la réalisation des objectifs du programme.

Qu'il me soit permis de rappeler l'adoption par l'Assemblée générale l'année dernière de la résolution 48/196 intitulée «Assistance internationale à la Sierra Leone» et notre espoir de voir ses dispositions pleinement appliquées. Nous apprécions l'aide accordée jusqu'ici à la Sierra Leone par la communauté internationale dans le domaine humanitaire, et nous souhaitons qu'elle se poursuive et soit accrue à l'avenir.

Toutefois, si encourageantes que soient les perspectives qui s'ouvrent à notre nation, il ne faut pas oublier que nous sommes engagés dans une guerre de rébellion dont les origines sont inextricablement liées au conflit libérien et dont les conséquences sont encore visibles dans le grand

nombre de réfugiés — quelque 300 000 — et de Sierra-Léoniens — quelque 400 000 — déplacés à l'intérieur du pays. En outre, la dévastation indescriptible des zones économiquement productives du pays continue de saper une économie déjà fragile.

Mon gouvernement reconnaît que bien que nos maigres ressources soient maintenant consacrées à mettre fin à cette rébellion, nous devons impérativement nous tourner vers la reconstruction de notre pays et de son économie, tâche dont le succès sera grandement facilité par la collaboration avec le système des Nations Unies, notamment dans l'élaboration d'un programme de relèvement des zones dévastées et de réinstallation des réfugiés et des citoyens déplacés. À cette fin, nous avons déjà jeté les bases d'un relèvement accéléré de ces zones une fois la guerre achevée, en créant un Comité national de relèvement qui dirigera nos efforts à cet égard.

Alors que, en tant que gouvernement, nous continuons avec réticence à poursuivre l'option militaire dans la conduite de cette guerre — et nous souhaitons remercier ici officiellement tous les gouvernements amis, notamment le Nigéria, la Guinée et la République populaire de Chine, de leur aide dans cet effort — je voudrais dire d'ores et déjà qu'aucune solution n'est exclue. Nous restons ouverts à toute option, qu'elle soit militaire ou non, propre à amener un règlement rapide de cette situation intenable, et à permettre ainsi la création d'un environnement propice à la tenue d'élections anticipées dans le cadre de notre programme de transition.

Le succès de ces entreprises et d'autres dans le programme de transition de mon gouvernement dépend en grande partie des progrès qui seront réalisés dans le rétablissement de la paix au Libéria, d'où notre profonde préoccupation à l'égard de l'évolution de la situation de l'autre côté de notre frontière. C'est dans ce contexte que nous réaffirmons notre attachement aux accords de Cotonou et continuons de penser qu'ils contiennent les éléments indispensables pour résoudre le conflit libérien, à savoir le désarmement des factions belligérantes, devant conduire à la tenue d'élections. Tirant des leçons de l'expérience acquise en Angola, il apparaît clairement que sans ce désarmement, la paix au Libéria sera au mieux précaire. Nous engageons par conséquent l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à appuyer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) financièrement, logistiquement et autrement afin de relancer le processus de paix et de faire en sorte que le désarmement puisse acquérir un nouvel élan.

Étant donné la situation dans laquelle nous sommes nous-mêmes en raison des réfugiés, nous sommes très inquiets d'assister à un flux croissant de réfugiés à l'échelle mondiale, dont la moitié sont des enfants, et dont les besoins doivent être couverts au moyen de mesures appropriées de protection et d'assistance. Cette Année internationale de la famille fournit donc une excellente occasion de nous concentrer sur les besoins essentiels des enfants réfugiés. Parmi les mesures d'ordre pratique qui doivent être prises par la communauté internationale pour répondre à ce phénomène, il est indispensable que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant soit pleinement appliquée.

Aussi cruciales que soient ces mesures pour atténuer le problème global des réfugiés, nous sommes convaincus que, à moins que la communauté internationale ne parvienne à supprimer le fléau de la pauvreté et des troubles politiques, ce problème deviendra chronique. Nous espérons vivement par conséquent qu'une nouvelle impulsion sera donnée une fois encore pour prévenir et éliminer ces conditions de misère humaine infinie.

Regardant au-delà des frontières de notre région, la Sierra Leone salue la signature de la Déclaration de Washington par Israël et la Jordanie mettant fin à l'état de guerre entre les deux pays. Nous y voyons la suite du processus de paix qui a été entamé il y a trois ans et qui a abouti à la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie sur la Rive occidentale et la bande de Gaza. C'est une évolution positive de la situation, qui vient après la mise en place du gouvernement autonome palestinien au début de l'année, et qui laisse présager la réalisation à terme d'une paix d'ensemble entre toutes les parties concernées au Moyen-Orient.

À cet égard, mon gouvernement voudrait saluer le rôle des États-Unis et de l'Égypte et les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour rapprocher Israël et ses voisins arabes. Nous prions instamment Israël, d'une part, et le Liban et la Syrie de l'autre, d'intensifier leurs efforts et de faire preuve du même esprit de compromis qui a permis les succès remportés dans d'autres domaines, pour que l'important objectif d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient soit atteint le plus rapidement possible, ce dans l'intérêt non seulement des peuples de la région, mais de ceux du monde tout entier.

S'agissant du différend entre le Koweït et l'Iraq, nous demandons à l'Iraq de respecter pleinement la souveraineté

et l'intégrité territoriale du Koweït, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous espérons également que dans d'autres régions, telles qu'en Somalie et en Bosnie-Herzégovine, des progrès seront réalisés pour mettre fin à l'impasse actuelle, qui est inacceptable. L'absence de progrès peut donner lieu à des frustrations, mais nous pensons néanmoins que ce serait commettre une erreur tragique que d'envisager un quelconque désengagement des opérations de maintien de la paix en Afrique à ce stade décisif.

La situation de loin la plus consternante à laquelle a été confrontée la communauté internationale est celle du Rwanda. Nous n'oublions pas de sitôt ces images crues de mort, de misère abjecte et de destruction, pas plus que nous ne parviendrons à chasser le souvenir des tourments et des défis que notre conscience collective a dû affronter. Il est difficile d'expliquer, et plus encore de comprendre, comment ces sombres jours d'avril à juillet ont pu se produire en ce siècle, au vu et au su du monde entier. Le seul fait qu'une telle tragédie ait pu se produire met en relief l'échec des mécanismes internationaux existants face à des situations aussi dévastatrices.

Tirant des leçons de l'expérience rwandaise, le moment est venu pour nous tous, mais encore plus pour nous en Afrique, d'accepter la diversité de nos sociétés et de comprendre que le déni par tout groupe du droit d'un autre groupe ou section de participer à la vie d'une nation est indéfendable, et en fin de compte autodestructeur. La coexistence pacifique de communautés hétérogènes et le partage du pouvoir au sein d'une nation sont de grandes valeurs que nous devons tous respecter.

En outre, nous estimons que des aveux douloureux doivent être faits. Il y a quelques années, lorsque le Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a été déployé au Libéria, de nombreuses critiques lui ont été adressées. Nous avons été accusés de nourrir des arrières-pensées à l'encontre de ce pays et d'encourager l'intervention. Cependant, rétrospectivement, personne aujourd'hui ne peut nier que par son déploiement, l'ECOMOG a évité une tragédie analogue au Libéria. Une action concertée par les Africains de l'Ouest a sauvé ce pays du désastre. Aujourd'hui, l'ECOMOG représente le porte-drapeau de l'Afrique dans le domaine de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Nous demandons aux États de la région du Rwanda de réaffirmer leur rôle primordial dans la recherche d'une solution pacifique de la crise au Rwanda. Nous estimons que dans le domaine du maintien

de la paix et de la sécurité régionales, les arrangements régionaux ont un rôle important à jouer, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cela a été reconnu lors de la collaboration exemplaire entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO face à la situation au Libéria.

Dans ce contexte également, le mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits mérite le plein appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous sommes par conséquent profondément encouragés par l'écho positif recueilli auprès de certains membres du Conseil de sécurité à cet égard.

Il convient à ce stade de saluer l'action du Gouvernement français au Rwanda alors que l'Organisation semblait totalement paralysée. Nous estimons que l'action de la France, qui a incontestablement apporté une lueur d'espoir dans une situation qui était manifestement catastrophique et qui a empêché un second Goma, mérite une mention particulière de la part de toutes les nations éprises de paix.

Nous félicitons également l'Organisation de l'unité africaine de ses efforts. Il convient maintenant, pour stabiliser encore davantage la situation, d'appuyer sans réserve les troupes africaines et autres qui ont été ou sont sur le point d'être déployées au Rwanda. De même, nous invitons l'actuel Gouvernement rwandais à continuer de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour rétablir la paix et la réconciliation dans son pays.

Chacun d'entre nous doit tirer les leçons douloureuses de l'expérience rwandaise, mais il est essentiel que ceux qui ont joué un rôle — quel qu'il soit — dans les horreurs infligées au peuple rwandais soient tenus pleinement responsables de leurs crimes. À ce propos, ma délégation appuie sans réserve la création d'un tribunal spécial chargé de traduire en justice les responsables de ce qui ne peut être décrit que comme un génocide. Nous espérons que la commission d'experts continuera de rassembler toutes les preuves disponibles pour qu'une conclusion rapide soit trouvée à cet épisode honteux.

Dans le même ordre d'idées, nous espérons que le Tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 commencera bientôt l'examen des preuves disponibles en vue de traduire en justice les auteurs de ces violations. La communauté internationale doit veiller à ce qu'une indifférence aussi cynique envers la vie humaine et la perpétration délibérée d'atrocités, où qu'elles se produi-

sent, ne restent pas impunies. Le moment est venu d'adresser un message ferme à tous ceux qui pourraient croire qu'un comportement aussi méprisable restera sans conséquence du simple fait qu'il se produit à l'intérieur de frontières nationales.

Je voudrais déclarer ici que mon gouvernement considère qu'il ne saurait y avoir de gouvernement durable si des peuples sont privés de leur liberté et de l'exercice de leurs droits. Partant, mon gouvernement s'est attelé à l'importante tâche de ratifier dès que possible les instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels la Sierra Leone n'est pas encore partie et assurer ainsi, dans le cadre de son droit interne, leur application à tous les Sierra-Léoniens.

Parlant de conflits, aucun sur notre continent ne semble plus insoluble que celui qui sévit en Angola, où plus de 20 années de destruction ont engendré une culture de violence et de guerre. La poursuite de ce conflit, qui a coûté la vie à des milliers d'Angolais pacifiques, reste une source de douleur et d'angoisse pour mon gouvernement.

Bien qu'il y ait peu de raisons de se montrer optimiste, il semble cependant que les pourparlers de paix de Lusaka ont quelque peu progressé. Après l'acceptation par le Gouvernement angolais et l'UNITA de l'ensemble des mesures présentées par le représentant du Secrétaire général, il semble désormais possible d'espérer que les pourparlers aboutiront bientôt au résultat souhaité d'une solution durable. Ma délégation se félicite de cette évolution et encourage les deux parties au conflit en Angola à faire en sorte que la volonté du peuple angolais l'emporte sur la force des armes.

Pour en venir à un aspect positif, au cours d'une année aussi incertaine que celle-ci, le fait de savoir que des élections générales auront bientôt lieu au Mozambique est une source de satisfaction. Nous demandons au peuple mozambicain de saisir cette occasion pour démontrer fermement sa foi dans sa capacité de résoudre enfin les problèmes qui se posent à lui après de nombreuses années de conflit. Je ne doute pas que les Africains à travers le monde donneront leur aval au moment où le Mozambique s'engage sur la voie d'une paix durable et de la réconciliation.

Parmi les nombreux maux qui affligent le monde à l'heure actuelle, il y en a peu d'aussi préjudiciables au bien commun que la résurgence alarmante du racisme et de la xénophobie. Nos craintes se ravivent lorsque nous nous souvenons qu'il y a un peu plus de 50 ans, le monde était témoin des pires manifestations de discrimination raciale. À ce moment-là, les passions étaient attisées par ceux qui

prétendaient à tort que la présence de soi-disant étrangers nuisait à la santé économique de l'État.

Aujourd'hui, cet argument infâme gagne à nouveau du terrain parmi les sectaires qui considèrent que les immigrés, les demandeurs d'asile et les réfugiés d'autres pays constituent des cibles pour la violence. La civilisation a assurément trop évolué pour accepter cette situation. C'est pourquoi, à défaut d'une autre, nous estimons que la communauté internationale doit intensifier la promotion de la troisième Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale et assurer le succès de ses objectifs.

Pour nombre d'entre nous, le bien-être socio-économique de notre monde est assailli par des conflits dans de nombreux pays, qu'ils soient proches ou lointains. À l'Organisation, notre démarche consiste à dépendre traditionnellement d'opérations de maintien de la paix. Toutefois, l'expérience récente a montré que ce n'est pas toujours le meilleur choix. Ma délégation réaffirme que l'Organisation serait mieux servie si elle consacrait une plus grande partie de ses maigres ressources aux activités de développement socio-économique et à la diplomatie préventive.

De nombreuses questions continueront de se poser au sujet de l'orientation que doit prendre l'Organisation des Nations Unies à l'aube de son cinquantième anniversaire. La nécessité d'encourager et de permettre la pleine participation de tous les États Membres au travail de l'Organisation est d'une importance capitale. À divers titres, nous sommes convaincus que la recrudescence de l'instabilité politique dans le monde milite fortement en faveur d'un Conseil de sécurité plus efficace, plus transparent et plus démocratique, un Conseil cultivant une culture qui désapprouve les quelques pays qui cherchent toujours à imposer leur domination au reste du monde.

La recherche de l'éthique démocratique sur le plan national s'impose désormais. Mais elle ne doit pas se limiter à ce domaine : elle s'applique tout autant au plan international. Ma délégation espère que les délibérations du Groupe de travail à composition limitée, chargé de l'examen de la question des réformes institutionnelles, accélérera ses travaux et achèvera avec succès l'examen de ces questions le plus rapidement possible.

J'ai parlé longuement de nos problèmes, de nos craintes, de nos peurs et de nos aspirations, partagés par tous, je crois, dans ce village mondial qui est notre foyer. Au fil des ans, nous avons déployé des efforts communs pour trouver des solutions à tout un éventail de problèmes dont les répercussions ne peuvent plus être locales. Si notre voyage

au cours des décennies nous a appris quelque chose, c'est que le fait de nous fermer aux réalités contemporaines, de nous en écarter, d'éviter de nous impliquer ou de rechercher le soulagement dans l'inaction n'apporte qu'une consolation et un réconfort provisoires. Les progrès spectaculaires réalisés dans le domaine des transports et des communications font de nous tous le gardien de notre frère. La pauvreté ne touche plus seulement un lointain cousin dans une terre éloignée, et nous ne pouvons plus nous protéger avec succès des épreuves et des malheurs de ceux qui pourraient avoir moins de chance que nous.

La leçon qu'il convient de tirer de tout cela, c'est qu'en tant qu'êtres humains, notre sort est, que nous le voulions ou non, inextricablement lié. Par conséquent, nos efforts conjoints pour améliorer notre monde devraient être dynamisés par une vision beaucoup plus audacieuse, une vision qui n'accepte aucun compromis dans la lutte contre l'injustice, qu'elle soit politique, sociale ou économique, une vision qui cherche à renforcer les piliers de la coopération internationale, à éliminer la pauvreté et à traiter les causes de l'instabilité.

Tels sont donc les défis auxquels nous faisons face et qu'une organisation nouvelle et revitalisée doit relever avec vigueur et détermination. L'«Agenda pour la paix» et l'«Agenda pour le développement» prouvent non seulement que la paix et le développement sont des questions inséparables mais qu'elles renferment aussi les éléments fondamentaux d'une nouvelle vision de notre monde unique. Donnons maintenant à cette vision la convergence et l'orientation d'un lendemain meilleur.

**M. Seniloli** (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple des Fidji, je félicite chaleureusement S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour son élection en qualité de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je suis convaincu que grâce à sa compétence et à son expérience considérables du système des Nations Unies la présente session de l'Assemblée sera couronnée de succès.

J'aimerais également rendre un hommage particulier au Président sortant, S. E. M. Samuel Insanally, pour la manière efficace et remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée lors de la session précédente.

La plupart des problèmes affectant la communauté mondiale, déjà discutés au sein de cette assemblée lors des précédentes sessions, restent entiers. Un tour d'horizon dans le monde indique qu'aucune région n'est épargnée par la tension; que le fossé économique entre les riches et les

pauvres continue de s'élargir; que les crises politiques et sociales dans diverses régions du monde sont très difficiles et coûteuses à maîtriser; et que la pauvreté et le désespoir restent le lot d'une grande partie de la population mondiale. Il est nécessaire de faire d'urgence face à l'ensemble de ces problèmes. La méthode hésitante utilisée jusque-là reste superficielle et ne s'attaque pas aux causes. De plus, nous agissons toujours une fois que l'événement a eu lieu et souvent lorsque notre conscience ne peut supporter la détresse montrée sur nos écrans de télévision. Nous devons trouver d'autres voies pour une approche plus préventive de ces problèmes.

Les problèmes politiques résultent souvent des problèmes économiques et sociaux. La décision prise par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session de convoquer un Sommet mondial pour le développement social à Copenhague au début de l'année 1995 était tout à fait opportune. Tout en notant certains progrès significatifs réalisés dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie dans plusieurs régions du monde ainsi qu'une évolution favorable vers une réduction des causes de conflits régionaux dans d'autres, il reste que de nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales apparaissent dans les pays développés et en développement, sous la forme d'un large éventail de problèmes de développement social. Nous ne pouvons plus rester indifférents face à l'accroissement de la pauvreté et du chômage et à la marginalisation des populations qui en résulte.

Chaque année, 13 à 18 millions de personnes meurent victimes de la sous-alimentation, de la maladie et de la famine. Les estimations indiquent qu'une personne sur cinq dans le monde vit au-dessous du seuil de pauvreté. Alors que les gouvernements s'interrogent souvent sur la manière de régler ce problème, les pauvres ne cessent de se tourner vers l'ONU pour trouver des solutions efficaces, immédiates et pratiques. Ignorer cette réalité revient à nier qu'elle constitue une réelle source d'instabilité politique.

En fait, le Conseil de sécurité a estimé que :

«la paix et la prospérité vont de pair et [qu']il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables sans une véritable coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une vie meilleure à tous les hommes dans une plus grande liberté.» (S/23500 p. 5)

Ces opinions sont étayées par les paroles prophétiques du lauréat du prix Nobel, Ralph Bunche, qui déclarait en 1950 :

«La paix n'est pas simplement une question d'hommes qui se battent ou qui ne se battent pas. La paix, pour avoir un sens auprès de ceux qui, nombreux, n'ont connu que les souffrances dans la guerre ou dans la paix, doit se traduire par du pain ou du riz, la protection, la santé et l'éducation ainsi que par la liberté et la dignité humaine — une vie réellement — meilleure. Pour réaliser la paix, les peuples qui ont souffert et manqué de tout pendant si longtemps, les sous-alimentés et les déshérités, doivent enfin commencer à croire en la promesse d'un jour nouveau et d'une vie nouvelle.»

Alors que ces mots ont été prononcés dans un contexte différent, je pense qu'ils résument la raison d'être du Sommet mondial. Mon gouvernement appuiera et travaillera activement avec d'autres pays en vue de réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement social.

Mon gouvernement attend avec intérêt de pouvoir jouer un rôle actif dans la prochaine Conférence mondiale sur les femmes, prévue en septembre prochain à Beijing. Les Fidji ont toujours reconnu la contribution importante des femmes à la société et au processus de développement en général.

En 1987, le Gouvernement des Fidji a créé un Ministère chargé de la question des femmes. Un département chargé des femmes et de la culture, travaillant sous l'autorité de ce ministère, est chargé d'évaluer les progrès accomplis dans le statut des femmes. Il cherche à encourager les secteurs privé et public dans leurs politiques et programmes afin de répondre aux besoins des femmes. La politique du Gouvernement vise également à réserver aux femmes une représentation à concurrence de 50 % dans les domaines de la formation, des nominations et des promotions à tous les niveaux de la fonction publique, sur la base de la préférence et du mérite. Le gouvernement adopte la même attitude d'encouragement à l'égard du secteur privé. Je pourrais aussi signaler que les trois femmes, membres de la Chambre des représentants aux Fidji sont également ministres au sein du Gouvernement.

Mon gouvernement continuera de renforcer et d'améliorer le statut des femmes. Il est sur le point de ratifier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les Fidji vont également chercher à adhérer à la Commission sur le statut des femmes, en s'attachant à sa politique de renforcement du rôle des femmes dans les plans de développement national du pays. Sur la question de l'égalité des sexes, je pense qu'en vue de concrétiser les principes

inscrits dans l'article 1 de la Charte des Nations Unies, il est indispensable de continuer à assurer une participation égale des femmes au sein du Secrétariat de cette organisation, sur une base régionale équitable, et à lui accorder une priorité absolue.

Mon pays s'est réjoui d'avoir participé à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement à la Barbade au début de cette année. En fait, la Conférence a été convoquée étant donné que les problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement pour atteindre les objectifs de développement durable sont universellement reconnus. Alors que la Conférence de la Barbade a permis de souligner de nouveau les problèmes particuliers auxquels font face les petits États insulaires en matière d'environnement et d'économie, ma délégation souhaite redire que la Conférence n'a été que le début d'un processus. Nous devons agir à présent en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action et la Déclaration de la Barbade.

À cet égard, nous engageons la communauté internationale, et plus particulièrement les pays développés et industrialisés, à répondre à l'invitation qui leur a été lancée d'améliorer et de promouvoir les programmes de mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires en développement. Une meilleure assistance technique renforcerait la capacité institutionnelle et administrative qu'ont les petits pays insulaires de mettre en oeuvre le Programme d'action. L'octroi, conformément au chapitre 33 d'Action 21, de nouvelles ressources financières additionnelles serait un moyen d'y arriver. À moins qu'à l'échelon international une réponse novatrice et pratique soit trouvée d'urgence aux problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement qui veulent programmer leur développement durable, je crains que leur perpétuelle vulnérabilité aux forces physiques et socio-économiques ne fasse qu'augmenter. Il importe donc de rappeler à cet égard à la communauté internationale qu'elle doit respecter les engagements pris à Rio il y a près de deux ans.

Nous sommes à la veille du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays appuie énergiquement les principes de la Charte, et je tiens à réaffirmer notre soutien à l'Organisation. Au cours des 50 dernières années, l'Organisation a vu de nombreux changements. Le nombre de ses Membres est passé de 51 à 184. Depuis la fin de la guerre froide, l'Organisation joue un rôle plus central dans les affaires mondiales. On fait de plus en plus appel à ses ressources limitées et, en particulier, à celles de son Secrétariat. Nous appuyons le Secrétariat et nous nous félicitons des ajustements auxquels il

procède pour répondre aux besoins changeants de la communauté internationale. Nous prions instamment le Secrétaire de continuer d'oeuvrer à la réalisation de ces objectifs : efficacité et rentabilité. Mon gouvernement se félicite à cet égard de la création du Bureau des services de contrôle interne. Nous y voyons une importante innovation qui va contribuer à une plus grande efficacité du système des Nations Unies. Nous appuyons sans réserve les efforts soutenus visant une transparence et une obligation redditionnelle accrues de la part des structures institutionnelles et de gestion de l'ONU.

De la même manière, mon gouvernement appuie l'idée selon laquelle il est temps de revoir les structures et la composition du Conseil de sécurité. Du fait de l'importante augmentation du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, des changements qui se sont produits sur la scène politique mondiale ces dernières années et de la nature des problèmes que doivent résoudre les Nations Unies, sans parler des multiples aspects que revêtent les questions d'économie, d'environnement, du maintien de la paix et de la surveillance de la paix, nous pensons qu'il est temps d'envisager un Conseil de sécurité élargi, dont la représentation serait plus équitable, pour examiner ces questions de manière plus complète.

Nous nous félicitons à cet égard, d'une part, du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (A/48/47), conformément à la résolution 48/26 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1993, d'autre part, de la recommandation adressée au Groupe de travail à composition non limitée pour qu'il poursuive ses travaux. Au cas où l'on déciderait d'élargir la composition du Conseil de sécurité, les Fidji appuieraient sans réserve la candidature du Japon, qui joue un rôle important, non seulement en tant que voisin estimé de la région Asie-Pacifique, mais aussi en tant qu'acteur de premier plan sur la scène économique mondiale.

Mon gouvernement suit de près et avec un vif intérêt les réunions du Comité spécial chargé d'élaborer une convention relative à la sécurité du personnel des Nations Unies et personnel associé. Pour nous, le personnel des Nations Unies et le personnel associé qui participent aux différentes missions patronnées par les Nations Unies font partie intégrante de ces missions dont ils sont un élément essentiel. Nous avons vu leur courage au Cambodge, au Rwanda, dans l'ex-Yougoslavie et dans d'autres régions du monde. Si l'ONU veut pouvoir continuer à compter sur les services de ces hommes et ces femmes pour l'aider à

s'acquitter des mandats confiés à ses différents organes, il n'est que juste et approprié que nous garantissions à ces personnes un minimum de sécurité. À sa dernière session, le Comité spécial a fait un travail constructif et des progrès sensibles. Il importe toutefois qu'il achève ses travaux le plus rapidement possible, et nous insistons pour que ce soit le cas. Nous souhaitons vivement que cette convention soit rapidement élaborée car les Fidji ont déjà perdu plusieurs de leurs ressortissants dans les diverses opérations de maintien de la paix, où de nombreux autres ont été blessés. C'est dire que nous avons payé cher le maintien de la paix. Je songe non seulement au sacrifice consenti par ces personnes, mais aussi à celui de leurs familles. Mon gouvernement n'en demeure pas moins convaincu que le prix que nous avons payé et que nous continuons de payer pour notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies vaut la peine si nous contribuons à rendre le monde plus sûr. Nous le devons à nos enfants et à nos petits-enfants.

À l'heure actuelle, plus de 1 000 soldats fidjiens sont engagés dans diverses opérations de maintien de la paix — au Liban, dans le Sinaï, en Iraq, au Koweït et au Rwanda. Récemment, nous avons en outre accepté de prendre part, à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à une force de maintien de la paix. Nous l'avons fait à la demande directe du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et avec l'appui des parties concernées à Bougainville. Notre engagement dans la force régionale de maintien de la paix dans le Pacifique Sud, à Bougainville, a été décidé de concert avec nos autres voisins du Pacifique Sud, à savoir les Tonga, Vanuatu, les Îles Salomon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Notre objectif est précis : aider le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties concernées à Bougainville à créer et à maintenir un environnement propice à la tenue d'une conférence de paix pour arriver, par le dialogue, à dégager un consensus sur l'avenir de Bougainville. Je voudrais préciser que, par notre engagement au maintien de la paix, nous continuons d'exprimer notre certitude qu'il faut traduire dans les faits les objectifs et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Les Fidji, en tant que membre responsable de la communauté internationale, continueront de jouer leur rôle en contribuant au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

En ce qui concerne le maintien de la paix, je voudrais saisir cette occasion pour dire que mon gouvernement se félicite du renforcement du Département des opérations de maintien de la paix. Si nous voulons que ce département joue un rôle déterminant et soit en mesure d'appuyer efficacement les activités de maintien de la paix des Nations

Unies, je pense qu'il faut être prêt à innover sans cesse innover en ce qui concerne ses structures institutionnelles.

Cette année marque un jalon important dans l'évolution du droit maritime international. Les Fidji ont été le premier État à ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Nous sommes donc heureux de l'entrée en vigueur de la Convention, le 16 novembre 1994, 12 ans après son adoption. La Convention représente un accomplissement historique de la communauté internationale. Elle établira la primauté du droit sur plus de deux tiers de la surface de la planète et encouragera son utilisation pacifique. À l'instar de nombreux autres États, les Fidji, par le biais de leur loi sur les espaces marins, appliquent déjà les dispositions de la Convention. L'entrée en vigueur de la Convention devrait ainsi consolider nos revendications sur les eaux archipélagiques, la mer territoriale et la zone économique exclusive. Les Fidji ont toujours prôné la participation universelle à la Convention. Nous nous félicitons donc de la conclusion de l'Accord permettant de résoudre les points encore en suspens relatifs à la partie XI de la Convention sur l'exploitation minière des fonds marins. Tout comme à la Conférence sur le droit de la mer, notre délégation, avec d'autres, a été heureuse de pouvoir jouer un rôle actif et constructif pour permettre la réalisation de cet accord important. Nous avons signé l'Accord et nous y deviendrons partie. Nous invitons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention et au nouvel Accord, afin de réaliser l'objectif de participation universelle.

L'importante Conférence sur les stocks de poissons chevauchants et sur les stocks de poissons grands migrateurs est associée au droit de la mer. Le poisson est un don précieux de la nature à l'homme. Toutefois, l'exploitation aveugle et incontrôlée par l'homme de cette ressource vitale est en train de l'épuiser ou de la détruire rapidement. Le poisson est une ressource nationale et régionale importante et un aliment de base. En dehors des autres espèces, quelque 40 % des ressources mondiales en thon se trouvent dans la région sud-ouest du Pacifique. Nous sommes donc préoccupés par les conséquences à long terme sur ces ressources et sur l'écosystème marin dans son ensemble, si les pratiques actuelles de pêche incontrôlée se poursuivent, notamment en haute mer. La Conférence a été organisée pour traiter des problèmes urgents liés à la préservation et à la gestion des pêcheries à travers le monde. Ces problèmes doivent être abordés dans une perspective tenant compte des générations actuelles et futures. Les Fidji sont donc résolument en faveur d'une issue fructueuse de la Conférence, un résultat qui devrait garantir la préservation à long terme et l'utilisation durable des ressources halieuti-

ques des mers et des océans. Notre délégation, en coopération avec d'autres délégations participant à la Conférence, n'épargnera aucun effort pour oeuvrer en faveur de cet objectif. Nous sommes reconnaissants de la confiance que l'on a témoignée à notre pays en nous élisant à la présidence de la Conférence.

Depuis la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, nous assistons à des événements positifs et constructifs dans le processus de paix au Moyen-Orient. Près d'un an s'est maintenant écoulé depuis que la Déclaration de principes a été signée entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Elle a été suivie de l'accord sur la bande de Gaza et la zone de Jéricho, signé au Caire en mai de cette année. L'accord de paix récent entre Israël et la Jordanie, qui a été signé à Washington en juillet dernier, est un autre événement très positif. Mon gouvernement appuie fermement le processus de paix au Moyen-Orient. En particulier, nous formons le voeu que les négociations bilatérales en cours entre Israël et la Jordanie et entre Israël et les Palestiniens se poursuivent. Nous espérons également que le dialogue actuel engagé entre la Syrie, le Liban et Israël débouchera finalement sur de nouveaux accords.

Je voudrais à présent parler d'un certain nombre de questions concernant ma propre région, à savoir le Pacifique Sud. L'une de celles-ci est la question de la Nouvelle-Calédonie. S'il y a eu une certaine évolution positive en Nouvelle-Calédonie, dans le domaine de la mise en oeuvre continue des Accords de Matignon, je pense qu'il y a encore nécessité d'accélérer le processus de redressement des déséquilibres sociaux et économiques sur le territoire. À cet égard, mon gouvernement continuera d'observer, avec un vif intérêt, l'évolution des préparatifs en vue du référendum qui doit se tenir en Nouvelle-Calédonie en 1998.

Les questions nucléaires et les mouvements transfrontières de déchets dangereux et radioactifs sont également une préoccupation majeure pour les habitants de la région du Pacifique Sud. Les Fidji ont depuis toujours été adversaires des essais nucléaires où que ce soit et dans tout environnement. Notre opposition à ces essais n'est en aucune manière fondée uniquement sur des préoccupations écologiques. Pendant des centaines d'années, les moyens de survie de notre population ont dépendu des ressources offertes par son territoire limité et des ressources du milieu marin. À la base, notre répugnance pour les armes et les essais nucléaires se fonde sur notre conviction qu'il n'y a tout simplement pas de place pour les armes nucléaires dans notre région, ni d'ailleurs dans aucune autre partie du monde. À cet égard, nous avons été heureux de noter la

suspension temporaire des essais nucléaires dans la région du Pacifique Sud par la France, et nous demandons instamment au Gouvernement français d'accepter un moratoire permanent sur les essais dans cette région.

Les Fidji sont partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous pensons que le Traité marque un jalon sans précédent dans la promotion de la paix et de la sécurité mondiales et dans la réduction de la menace de guerre nucléaire. La région du Pacifique Sud reconnaît depuis longtemps le Traité et adhère à ses principes, lesquels sont maintenant reflétés dans le Traité de Rarotonga, qui décrète le Pacifique Sud zone exempte d'armes nucléaires. Nous voudrions, à cet égard, encourager les États-Unis, le Royaume-Uni et la France à adhérer au Protocole au Traité de Rarotonga pour démontrer leur engagement envers la cause de la non-prolifération nucléaire et d'une interdiction totale des essais dans le Pacifique Sud.

Nous sommes également préoccupés par les mouvements transfrontières, et notamment par le transit maritime dans la région, de chargements de plutonium d'Europe à destination du Japon. Pour des raisons évidentes, nous nous érigeons avec force contre cette pratique et nous espérons sérieusement qu'il n'y aura plus d'expéditions de ce genre à travers la région.

Les pays de la région du Pacifique Sud sont également actuellement en train de négocier une convention régionale visant à interdire l'importation dans les États insulaires du Forum du Pacifique Sud de déchets dangereux et à régler leurs mouvements transfrontières et leur gestion dans la région du Pacifique Sud. Mon pays appuie sans réserve cette initiative et participe activement au processus de négociation. La convention est censée être adoptée au milieu de l'année 1995, ce qui permettra de renforcer davantage notre détermination à faire du Pacifique Sud une région exempte de déchets radioactifs et toxiques.

Au niveau national, le Gouvernement des Fidji a commencé l'examen de la Constitution du pays, qui a été ratifiée en 1990. Les membres du Comité parlementaire spécial chargé de l'examen de la Constitution ont été nommés. Ils ont été choisis parmi les membres de la Chambre des représentants et du Sénat et représentent tous les groupes raciaux de notre population. En sa qualité de Président du Comité, le Ministre des affaires étrangères et Ministre chargé de responsabilités spéciales en matière de révision constitutionnelle, le sénateur Filipe N. Bole, a tenu une réunion fructueuse du Comité il y a seulement quelques jours. En novembre dernier, le Cabinet des ministres a convenu d'un calendrier pour l'examen de la Constitution,

à la suite de l'approbation par le Parlement du mandat de la Commission de révision constitutionnelle. Du fait de la tenue d'élections générales aux Fidji en février dernier, ce processus d'examen a été légèrement retardé, mais nous nous attendons que les travaux de fond de la Commission commencent peu après la nomination des membres de la Commission, ce qui ne saurait tarder.

Les Fidji ont une très petite économie orientée vers l'exportation qui ne peut échapper aux aléas de l'économie mondiale. Nous sommes moins aptes à absorber les tendances négatives des situations économiques externes que ne le sont des économies plus importantes et plus diversifiées. De même, notre petite économie se montre lente à refléter une amélioration de l'économie mondiale. À l'instar de nombreux petits pays en développement, nous sommes toujours dans le processus d'une reprise graduelle à la suite de la chute prolongée de l'économie qui a frappé le monde dans son ensemble. Comme de nombreux pays, nous avons dû ajuster notre politique économique pour la rendre plus adaptée à notre économie de marché. Cette approche a exigé des changements fondamentaux : moins d'ingérence dans le marché; reconnaissance du fait que le Gouvernement ne peut pas tout faire et que le secteur privé étant le moteur du développement, le Gouvernement doit l'aider et non pas le concurrencer; encouragement et récompense à l'esprit d'entreprise, aux compétences, aux aptitudes et à l'application au travail. Ainsi, nous allons de l'avant avec la déréglementation de l'économie pour rapprocher plus étroitement les prix intérieurs des prix mondiaux. Nous limitons la croissance des dépenses gouvernementales pour consacrer plus de crédits à la croissance dans le secteur privé. Nous réformons le système d'imposition directe et indirecte en vue de minimiser les distorsions du marché et d'améliorer les incitations à la prise de risques et à l'effort. Nous mettons en oeuvre une politique des salaires qui tient compte de l'importance primordiale du maintien de la compétitivité internationale. Enfin, nous mobilisons tous les secteurs de la communauté en faveur de l'expansion économique. Il s'agit d'un ensemble de mesures qui se renforcent mutuellement.

Dans un monde économiquement interdépendant et dans lequel nous sommes tous économiquement interdépendants, aucun pays, indépendamment des bonnes intentions qui motivent ses efforts nationaux, ne peut subvenir à ses besoins sans bénéficier de l'appui et de l'interaction d'autres pays. Cela est vrai des économies importantes et diversifiées et l'est certainement des petites économies isolées comme la nôtre. S'ils ne sont pas appuyés par des investissements extérieurs, nos efforts internes visant à créer un meilleur climat économique seront vains. Ils ne réussiront pas non plus si on nous empêche ou interdit d'avoir accès aux

marchés des pays plus avancés. Nos efforts dépendent donc considérablement des investissements extérieurs et de l'accès de nos produits à des marchés nouveaux et courants. À cet égard, nous remercions les pays développés voisins qui favorisent l'exportation de nos produits. Nous estimons toutefois que, dans un esprit de coopération régionale et pour assurer un meilleur équilibre commercial, les accords en vigueur doivent être encore améliorés.

Pour développer notre économie, nous comptons également sur l'appui et la compréhension de nos bons amis et partenaires de la région voisine de l'Asie. Nous attachons une extrême importance aux contacts et aux relations économiques que nous ne cessons de former, en particulier avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie, la République populaire de Chine, la République de Corée et Taiwan, et nous sommes certains que ces relations continueront de se développer dans l'avenir.

Notre Premier Ministre, l'honorable général de division Sitiveni Rabuka, a vivement apprécié l'accueil cordial qu'il a reçu lors de sa récente visite en République populaire de Chine et à Taiwan. Les Fidji restent attachés à leurs relations officielles avec la République populaire de Chine tout en appréciant hautement leur coopération commerciale et économique avec Taiwan. Nous espérons sincèrement que la République populaire de Chine et Taiwan pourront, face à la poursuite de leurs entretiens et de leurs négociations, parvenir à un accord sur une base viable qui permette de renforcer et d'accroître la coopération entre ces deux pays, y compris la coopération dans les affaires internationales.

En 1971, le Forum du Pacifique Sud a été créé à la suite d'une initiative prise par les Fidji après avoir accédé à leur indépendance, ainsi que par l'Australie, les îles Cook, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Tonga et le Samoa-Occidental. Le Forum compte maintenant 15 membres, et il se réunit au niveau des chefs de gouvernement. Le Forum a été créé pour répondre à la volonté de nos dirigeants d'élaborer des réponses collectives à la large diversité de questions régionales, y compris le commerce, le développement économique, l'aviation civile, les affaires maritimes, les télécommunications, l'énergie, l'environnement et les questions politiques et de sécurité.

L'un des faits nouveaux significatifs est le dialogue qui suit la réunion du Forum : immédiatement après la tenue d'une réunion du Forum, les pays insulaires du Forum se réunissent séparément avec leurs partenaires commerciaux et économiques de pays plus avancés pour discuter des questions prioritaires du développement et des contraintes qui pèsent sur la région. Les partenaires de ce dialogue qui

fait suite à la réunion du Forum sont le Canada, la République populaire de Chine, la France, le Japon, Taiwan, le Royaume-Uni et les États-Unis. En tant que petits États insulaires dont l'économie pour être viable dépend, dans une large mesure, des liens économiques avec ces économies plus importantes et plus vigoureuses, nous attachons une importance particulière à ces discussions et espérons qu'elles se poursuivront.

Dans un contexte plus large, nous, membres du Forum du Pacifique Sud, sommes convaincus qu'il importe de favoriser des relations plus étroites entre le Secrétariat du Forum et l'ONU, ce qui ne manquerait pas d'avoir des avantages mutuels. Voilà pourquoi les membres du Forum ont décidé de demander pour le Secrétariat du Forum du Pacifique Sud le statut d'observateur à l'Organisation. Nous prions instamment l'Assemblée générale d'accueillir favorablement cette demande.

Enfin, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer de cette tribune au Secrétaire général et au personnel de l'ONU et de ses diverses organisations et institutions la reconnaissance et les profonds remerciements du Gouvernement et du peuple de mon pays pour l'appui constant et l'aide technique qu'ils ont apportés à notre développement national, et particulièrement aux nombreux projets de développement intéressant notre région dans son ensemble. En cette période où les ressources utiles à des fins de développement deviennent de plus en plus rares et difficiles à trouver, je souhaite assurer les donateurs et les institutions que le gouvernement de mon pays utilisera et gèrera ces ressources rares avec soin et efficacité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Zacharakis** (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se sent obligée, dans l'exercice de son droit de réponse, de réagir à la déclaration incendiaire faite hier par le Ministre des affaires extérieures de l'Albanie.

La Grèce s'est toujours efforcée d'avoir des relations de bon voisinage avec l'Albanie fondées sur le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, des droits de l'homme et des libertés démocratiques, conformément aux principes fondamentaux de l'ONU, de la Confé-

rence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et du Conseil de l'Europe.

La Grèce a été le premier pays à appuyer l'Albanie de toutes les façons possibles dans son processus de démocratisation et de développement économique. Malheureusement, l'attitude amicale et positive de la Grèce n'a pas provoqué d'effet de réciprocité de la part de l'actuel régime albanais.

La forte minorité grecque en Albanie, qui a été privée de tous ses droits et a enduré des souffrances indescriptibles sous le régime précédent, espérait que, avec la chute du totalitarisme, elle serait traitée de manière conforme aux dispositions des instruments internationalement reconnus relatifs au respect des droits de l'homme et à la protection des minorités. Cependant, peu de choses ont changé : les droits de l'homme fondamentaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la religion, continuent d'être violés en dépit des assurances verbales en sens contraire données par le Gouvernement albanais. Ces politiques oppressives ont été couronnées par l'arrestation et le procès de cinq membres éminents de la minorité grecque.

Je voudrais rappeler à cet égard que, le 17 août 1994, la Sous-Commission des Nations Unies de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités adoptait une résolution exprimant son inquiétude à l'égard des violations des droits de l'homme et de la persécution de membres de la minorité ethnique grecque en Albanie et appelait le Gouvernement albanais

«à se conformer aux dispositions pertinentes des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ..., à prendre immédiatement des mesures pour veiller à ce que les personnes accusées bénéficient d'un procès équitable...»

Au mépris de ces recommandations, le Gouvernement albanais a organisé un procès politique digne des jours les plus sombres du régime autoritaire qui a, selon des observateurs impartiaux appartenant à des organisations et institutions internationales, constitué une parodie de l'administration de la justice.

Je n'entends pas entrer dans les détails figurant dans les nombreux rapports et résolutions présentés à ce sujet par beaucoup d'organes internationaux. Je vais simplement me limiter à faire mention du rapport d'Andrej Rjeplinski, nommé par la CSCE pour observer le procès, qui énumère une longue liste de graves irrégularités flagrantes constatées avant et pendant le procès, un procès qui, je dois le souli-

gner, s'est déroulé selon le code de procédure pénale d'Enver Hodja, toujours en vigueur en Albanie.

Je voudrais également signaler le rapport du 29 septembre 1994 préparé par Minnesota Advocates of Human Rights ainsi que la lettre datée du 8 septembre 1994 et adressée au Président Berisha par Human Rights Watch/Helsinki, qui exprimait son inquiétude au sujet de la condamnation prononcée contre cinq personnes d'origine grecque «à qui a été niée la protection essentielle en matière de procédure», et qui invitait le Gouvernement albanais à

«respecter les droits à la libre expression et à la libre association de toutes les personnes relevant de sa juridiction, sans discrimination fondée sur la base de l'origine ethnique ou de la nationalité.»

Je rappellerai enfin que le Parlement européen, dans sa résolution adoptée le 18 septembre 1994 par une écrasante majorité, exprime

«[sa préoccupation] au sujet des plaintes déjà formulées par des observateurs étrangers ... concernant des violations des droits de l'homme fondamentaux ..., les accusés ayant été humiliés, emprisonnés dans des conditions inhumaines, torturés et privés de contact ... tandis que des journalistes ont été victimes d'insultes et de brutalités et que certains d'entre eux ont été expulsés.»

Le Parlement européen a invité le Gouvernement albanais à relâcher immédiatement les représentants de la minorité ethnique et a demandé en même temps que le Conseil exerce une pression sur le Gouvernement albanais pour qu'il «respecte ses obligations envers l'Union et accélère le processus de démocratisation» et «garantisse la primauté du droit».

Il est difficile de comprendre comment toutes ces exigences et recommandations ont pu être présentées à l'Assemblée par le Ministre albanais des affaires extérieures comme propres à engendrer de la satisfaction quant aux réalisations du gouvernement de son pays dans le processus de démocratisation.

En ce qui concerne l'aide économique accordée à l'Albanie par l'Union européenne, je tiens à souligner que la Grèce avait accepté l'octroi à l'Albanie de 15 millions d'écus. Il est toutefois clair que cette aide vise à aider le pays bénéficiaire dans le cadre du processus de démocratisation, et non à l'encourager dans ses politiques oppressives. Compte tenu de l'événement déplorable que je viens de

décrire, la Grèce s'est sentie obligée de suspendre l'octroi de cette aide jusqu'à ce que l'Albanie fasse concrètement la preuve de son respect pour les règles fondamentales du droit et les libertés démocratiques.

En ce qui a trait aux travailleurs immigrants illégaux, il faut noter que, ces dernières années, de 250 000 à 300 000 Albanais ont traversé la frontière grecque à la recherche de meilleures conditions de vie en Grèce. Ce nombre impressionnant d'immigrants illégaux, qui est sans rapport avec les capacités d'accueil de la Grèce, résulte partiellement de la tolérance que les autorités grecques ont manifestée, pour des raisons humanitaires, à l'égard de cette population voisine souffrante. J'ajouterai que l'afflux massif de fonds envoyés régulièrement en Albanie constitue une très importante source de revenus pour la fragile économie albanaise, chose qui, pensions-nous, serait grandement appréciée.

Dans le but de faire face à ce problème d'une manière ordonnée, le Gouvernement grec a proposé, il y a huit mois, de conclure un accord sur le travail saisonnier, et donc sur la légalisation de la présence en Grèce de travailleurs albanais, mais le Gouvernement albanais n'a même pas répondu à notre proposition. L'attitude du Gouvernement albanais a été tout aussi négative à l'égard de notre proposition de coopération transfrontalière et de prévention du crime.

Face à cette situation, la Grèce ne pouvait que prendre les mesures nécessaires prévues dans sa législation, qui n'est en aucun cas plus punitive, plus sévère ou plus restrictive que la législation appliquée dans les mêmes circonstances par d'autres États de la communauté internationale.

En ce qui concerne les prétendus mauvais traitements infligés à ces immigrants illégaux, il suffit de dire que, après leur déportation, ils ont publiquement déclaré aux médias d'information que leur seul désir était de retourner en Grèce dès que possible.

Malheureusement, étant donné la limite de temps impartie au droit de réponse, ma délégation n'a pas la possibilité de réfuter aucune des accusations précises, en supposant évidemment qu'il vaille la peine de les réfuter.

Je voudrais seulement ajouter quelques mots au sujet des allégations historiquement fausses et absolument trompeuses du Ministre albanais des affaires extérieures sur la «minorité albanaise» en Grèce connue sous le nom de Tsamis. Le Ministre albanais a délibérément tenté de tromper cette assemblée en enjolivant sa cause, mais il a soi-

gneusement évité de dire que les Tsamis ont activement collaboré avec les Puissances de l'Axe pendant l'occupation de la Grèce et ont ensuite choisi de suivre leurs maîtres fascistes et nazis en Albanie en 1946, où ils se sont établis pour des raisons évidentes.

Je n'aurais pas accaparé le temps de cette assemblée si les questions que j'ai mentionnées étaient simplement des différends bilatéraux entre la Grèce et l'Albanie. Mais ce n'est pas le cas. Ce sont des questions d'intérêt plus large, notamment pour l'ONU, puisqu'elles portent directement sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'individu.

Dans ce contexte, je pense que l'Albanie, au lieu de lancer des attaques injustifiées contre la Grèce et d'éluder ses responsabilités vis-à-vis de la triste situation régnant sur son territoire, ferait mieux de tenir dûment compte des injonctions, des appels et des avis qui lui sont adressés par la communauté internationale et d'essayer de garantir la primauté du droit au profit de sa population tout entière.

Comme le Ministre grec des affaires étrangères l'a déclaré à l'Assemblée il y a cinq jours, la Grèce serait prête à répondre de manière positive à tout signe concret indiquant que l'Albanie est disposée à respecter ses engagements internationaux.

Cependant, la déclaration du Ministre albanais des affaires étrangères, qui n'est pas sans rappeler une ère révolue, montre que l'Albanie a encore beaucoup de chemin à faire avant de pouvoir prétendre avoir sa place au sein de la famille des nations européennes démocratiques.

**M. Takht-Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a fait aujourd'hui quelques observations inacceptables au sujet de l'intégrité territoriale de mon pays, et présenté des revendications erronées sur les îles d'Abou Moussa, de la Grande-Tomb et de la Petite-Tomb qui, depuis des temps immémoriaux font partie du territoire iranien. L'image sous laquelle il a dépeint les faits, les événements et l'évolution de la situation concernant les îles et leurs relations avec l'Iran ne correspond en rien à la réalité, même pour l'observateur le plus indulgent.

Malgré toute la polémique concernant les vertus du dialogue et les négociations avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran, il n'en reste pas moins que la dernière fois que notre Ministre des affaires étrangères s'est rendu dans les Émirats arabes unis, c'était en 1992. La

question y a été débattue, et il a invité les responsables des Émirats arabes unis à reprendre les négociations à Téhéran, offre qui est toujours valable. Mais, les Émirats arabes unis n'ont toujours pas répondu à cette offre. En fait, ils se sont employés à faire beaucoup de bruit autour de la question et à exploiter certaines organisations, en dehors de toute présence iranienne, en vue d'adopter des déclarations sans fondement.

Même la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis montre clairement que son gouvernement continue de refuser d'entamer un dialogue sérieux et des négociations directes, en contradiction avec la Charte des Nations Unies et des règles et normes du droit international. Il est intéressant de noter que le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a fait part du désir exprimé antérieurement par son gouvernement d'entamer des négociations directes avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran, mais qu'il a également décidé par avance l'objectif et l'issue de ces négociations directes.

Je voudrais faire respectueusement remarquer au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis que, d'habitude, des négociations directes ont pour but de trouver une solution juste à un problème commun et non de garantir la réalisation de l'objectif prédéterminé d'une partie. En ce qui nous concerne, au nom de mon gouvernement, je déclare une fois de plus que la République islamique d'Iran est toujours prête à reprendre les négociations directes sans aucune condition préalable. L'accord de 1971 est toujours valable, et il servira de base à nos efforts communs, dans le contexte de négociations directes, pour venir à bout de nos difficultés.

Ma délégation ne comprend pas l'utilité réelle de cet exercice public, inventé par le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, à savoir clamer la souveraineté de son pays sur des parties du territoire de la République islamique d'Iran lors de réunions internationales, y compris à l'Assemblée générale. Certes, l'utilité de la déclaration que je fais maintenant en réponse au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis est également contestable, sauf en tant que moyen de mettre les choses au clair. Nous devons à notre peuple et à l'histoire d'abandonner les politiques de provocation, d'irréductibilité et d'opportunisme. Au lieu de cela, nous devrions nous efforcer sérieusement de régler notre différend à l'amiable et sans parti pris, de façon à renforcer la confiance mutuelle et des relations de bon voisinage.

Malheureusement, nous ne sommes pas sûrs que les responsables des Émirats arabes unis envisagent sous le même angle la solution des problèmes et peut-être même le programme pour la région. Leur comportement et leur démarche intransigeants ces dernières années, en particulier leur refus, depuis le début, d'entamer des négociations sérieuses, et leurs efforts visant à amener tel ou tel groupe arabe à se prononcer sur la question prouvent le bien-fondé de notre affirmation selon laquelle les Émirats arabes unis n'ont toujours pas trouvé le courage et la volonté nécessaires pour résister à la pression et à l'encouragement, pas si implicites que ça, exercés sur eux de l'intérieur et de l'extérieur de la région, pour maintenir l'inertie régnant actuellement dans la région et même, si possible, exacerber la situation.

À notre avis, certains gouvernements de la région et au-delà exploitent la situation, encourageant les responsables des Émirats arabes unis à adopter graduellement une attitude d'antagonisme à l'égard de la question à l'examen, afin d'atteindre leurs propres objectifs politiques égoïstes. Pour nous, il ne fait aucun doute qu'une telle démarche ne servira pas leurs intérêts à long terme, non plus que les intérêts des Émirats arabes unis ou ceux de la région dans son ensemble.

Mon gouvernement est toujours prêt à examiner la question directement avec des responsables des Émirats arabes unis. C'est en toute sincérité que nous invitons les responsables des Émirats arabes unis à venir à Téhéran et à reprendre sérieusement les pourparlers bilatéraux, sans aucune condition préalable. Cette offre a été faite en plusieurs occasions, et au risque de me répéter, j'annonce ici, à l'Assemblée, au nom du Gouvernement de la République islamique d'Iran, que les responsables des Émirats arabes unis sont invités en permanence à entamer sérieusement des pourparlers afin de régler la question une fois pour toutes à Téhéran. Nous sommes prêts à recevoir leur délégation dès la semaine prochaine.

Il y a quelques jours — le 26 septembre — dans sa déclaration à l'Assemblée, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a exposé la position de la République islamique d'Iran sur les questions plus larges de la paix, de la sécurité et de la perception des menaces, ainsi que sur l'importance essentielle des normes du droit international en général, dont, bien sûr, l'inacceptabilité des revendications sur les territoires des autres. Le respect de ces principes et leur pleine application sont critiques pour les générations futures des peuples de la région, résoudre nos différends politiques et commencer la véritable course : la course au développement et à la prospérité, course dans laquelle notre

région a beaucoup de retard à rattraper comparativement à d'autres régions.

Je ne pense pas que ce soit le lieu et le moment d'approfondir ces questions. Toutefois, je voudrais confirmer à la délégation des Émirats arabes unis la détermination du Gouvernement de la République islamique d'Iran à renforcer les relations fraternelles et de bon voisinage entre les deux pays, ce qui implique, entre autres, d'éviter le sensationnalisme et de promouvoir la volonté sincère de résoudre les divergences à l'amiable, deux qualités dont je puis assurer le représentant des Émirats arabes unis, que la République islamique d'Iran possède en abondance.

**M. Al-Suwaidi** (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai écouté le représentant de l'Iran, et conscient du temps précieux et limité dont nous disposons, je serai très bref et me concentrerai sur les preuves et les faits en réaffirmant ce que nous avons déjà dit dans notre déclaration ce matin.

Qu'il me soit permis de faire des observations sur la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran en ce qui concerne la Grande-Tomb, la Petite-Tomb et Abou Moussa, les trois îles des Émirats arabes unis que l'Iran a occupées par la force en 1971, et où elle s'est livrée à des assassinats et au déplacement des citoyens des Émirats qui habitaient dans ces îles. Les faits historiques documentés indiquent clairement que le jour où les forces iraniennes ont débarqué sur ces trois îles en 1971, il n'y avait pas un seul ressortissant iranien sur aucune d'elles. Tous ces faits réfutent les allégations du Gouvernement iranien pour justifier son occupation de ces îles. Depuis le début de cette occupation, les Émirats arabes unis ont rejeté cet acte iranien d'agression et d'occupation de ses trois îles, qui contrevient à la Charte de l'ONU et aux règles du droit international. Les Émirats arabes unis n'ont cessé d'affirmer leur légitimité souveraine sur ces îles. Ils ont exprimé toutes ces dernières années leur désir sincère et leur détermination d'entamer des négociations sérieuses et directes avec le Gouvernement iranien en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit, pour mettre fin à l'occupation iranienne et rétablir la pleine souveraineté des Émirats arabes unis sur ces trois îles.

Mon pays déplore les tergiversations et les atermoiements auxquels continue de recourir l'Iran concernant la tenue de négociations sérieuses et directes sur la question des trois îles et son insistance à discuter de questions marginales et de pure forme, qui n'ont aucun rapport avec l'essence du conflit, à savoir : la question de l'occupation

et celle de la pleine souveraineté des Émirats arabes unis sur ces trois îles.

Les Émirats arabes unis rejettent la procédure adoptée par le Gouvernement iranien fondée sur l'escalade et la menace du recours à la force militaire. Il rejette également les mesures adoptées par ce gouvernement pour modifier le caractère démographique de ces îles et renforcer son occupation de celles-ci, la dernière en date étant la création d'une ligne aérienne entre Bandar Abbas et l'île d'Abou Moussa et l'installation d'une usine de dessalage de l'eau sur cette île.

Conformément aux principes du droit international, l'occupation iranienne des îles ne peut modifier leur statut juridique ni accorder la souveraineté à l'occupant, quelle que soit la durée de l'occupation.

Mon gouvernement a fait part de son intention de soumettre son différend avec l'Iran à l'examen de la Cour internationale de Justice afin de parvenir à un règlement pacifique de la question des trois îles. Tout en affirmant par avance notre acceptation de l'issue qui sera donnée à cette question à la suite du jugement que rendra la Cour internationale de Justice à cet égard, nous invitons l'Iran à répondre à notre initiative pacifique. Nous sommes convaincus — et avec nous la communauté internationale — que cette initiative est le meilleur moyen de parvenir à un règlement pacifique, juste et définitif du différend et de garantir la coexistence pacifique, la sécurité et la stabilité dans une région qui n'a que trop subi de conflits et de guerres au cours de ces 20 dernières années.

## Point 17 de l'ordre du jour

### Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

#### a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport de la Cinquième Commission (A/49/432)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme M. Yuji Kumamaru, du Japon, membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat

commençant le 5 octobre 1994 et s'achevant le 31 décembre 1995.

Puis-je considérer que l'Assemblée nomme M. Yuji Kumamaru membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat commençant le 5 octobre 1994 et s'achevant le 31 décembre 1995?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 19 h 30.*